

LES ASSISES DÉPARTEMENTALES DE L'EAU

DANS LES ALPES
DE HAUTE-PROVENCE

ACTES DES ASSISES DE L'EAU

ISSUS DE LA 1^{ÈRE} JOURNÉE D'ÉCHANGES
DU 25 OCTOBRE 2022 - Digne-les-Bains


PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT



ASSISES DE L'EAU



Madame Eliane BARREILLE
Présidente du Conseil départemental
des Alpes de Haute-Provence

En 2022, les Alpes de Haute-Provence ont connu une sécheresse historique. Les cours d'eau de notre département en ont beaucoup souffert, au point que les lacs de Serre-Ponçon, Sainte-Croix et Castillon n'ont pas bénéficié de leur habituel niveau de remplissage. Cela a eu de graves conséquences, pour l'ensemble des usagers de l'eau, les habitants, l'économie touristique et le monde agricole. C'est en réponse à l'urgence de cette situation et afin d'initier une réflexion collective sur les stratégies et les nouveaux modes de gouvernance à adopter pour les années à venir (en prenant en compte « la différenciation territoriale »), que j'ai pris l'initiative d'organiser les premières Assises départementales de l'Eau, conjointement avec Marc Chappuis, Préfet de notre département. Elles ont eu lieu le 25 octobre 2022, à l'Hôtel du Département et à la Préfecture, réunissant plus de 300 participants : élus locaux, acteurs institutionnels, professionnels de l'eau, représentants de l'Agence de l'Eau, d'EDF, des Syndicats Mixtes d'Aménagement, etc...

Les tables rondes et les ateliers thématiques, qui ont constitué le temps fort de ces assises, ont permis aux participants de partager leurs expériences et de réfléchir ensemble aux dispositifs à mettre en place, à court et moyen termes. De nombreuses idées et propositions de solutions ont émergé de ces débats, c'est pourquoi il était important d'en rendre compte. C'est l'objectif de ce document : proposer une restitution fidèle des travaux des premières Assises départementales de l'eau des Alpes de Haute-Provence.

Vous apprécierez la qualité de nos réflexions. Les pistes qui ont été identifiées pour permettre à nos territoires ruraux et de montagne de faire face aux défis qui nous attendent, portent sur les questions essentielles de l'eau potable, de l'agriculture, de la gouvernance, du tourisme et de la communication.

La situation n'a pas évolué favorablement au cours du premier semestre 2023, avec un hiver particulièrement sec qui n'a pas permis de remplir les nappes phréatiques. En effet, la quasi-totalité d'entre elles accuse des niveaux inférieurs à la normale, faisant redouter un manque de ressource lors d'un probable nouvel épisode de sécheresse dû au réchauffement climatique.

Ainsi, les Assises départementales sont un important jalon dans le cheminement vers une solidarité nécessairement réciproque de l'aval vers l'amont.





Monsieur Marc CHAPPUIS Préfet des Alpes de Haute-Provence

L'eau — et sa gestion efficace par les habitants du département — sont depuis au moins un siècle l'une des clés principales du développement des Alpes-de-Haute-Provence. C'est aussi une des clés de sa prospérité depuis plusieurs décennies : production hydroélectrique, essor de notre agriculture, développement du tourisme...

Aujourd'hui, plusieurs bassins versant connaissent des tensions d'approvisionnement. L'année 2022 a été marquée par une sécheresse prolongée. Le début de l'année 2023 a été marqué par une sécheresse hivernale avec 32 jours sans précipitations. Or, ces tensions risquent de s'accroître avec le dérèglement climatique et les conséquences sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau sont d'ores et déjà de plus en plus visibles.

Aussi, face aux mutations qui viennent perturber ces équilibres, l'organisation avec Eliane BARREILLE, présidente du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, des Assises départementales de l'eau relevait, au-delà du constat partagé, d'une forme d'urgence à agir.

Les Assises départementales de l'eau ont ainsi représenté un moment important et ont contribué à la prise de conscience sur la rareté de l'eau. Elles ont aussi permis de révéler notre vulnérabilité et un certain nombre de limites liées à une gestion sectorielle de l'eau. Elles nous ont enfin permis d'avancer collectivement sur des modalités de gestion davantage partagée de la ressource en eau.

Depuis, elles ont conduit à la mise en place de plusieurs initiatives.

Le comité de gestion collective de l'eau (COGECO Eau) s'est réuni à plusieurs reprises pour partager la connaissance de l'évolution de la ressource en eau dans le département et ses multiples usages, ainsi que pour anticiper sur les mesures à prendre collectivement.

La nécessité de mieux coordonner les mesures entre amont/aval a été prise en compte à travers un arrêté cadre interdépartemental (ACI), pris par le Préfet de Région, qui viendra compléter les arrêtés préfectoraux départementaux.

Un certain nombre d'investissements nouveaux ont été engagés par les intercommunalités et les communes pour assurer et sécuriser les approvisionnements en eau.

Des actions de sensibilisation des acteurs et des usagers de l'eau ont également été engagées pour encourager les pratiques de sobriété.

A ces mesures locales, se sont ajoutées des mesures nationales, énoncées en particulier lors du déplacement du président de la République le 29 mars dernier à Savines-le-Lac dans les Hautes-Alpes. Le plan eau et ses 53 mesures prévoient d'atteindre 10% d'économie d'eau d'ici 2030. Parmi les mesures de sécurisation et de préservation de la ressource figurent des actions de sobriété demandées dès maintenant à tous les secteurs économiques (industries, agriculture et loisirs, notamment). Des financements seront consacrés au soutien de pratiques agricoles économes en eau, et les 50 sites industriels qui ont le plus grand potentiel de baisse de consommation d'eau bénéficieront d'un accompagnement pour adapter leurs infrastructures.

Environ deux litres d'eau potable sur cinq partent dans les fuites des réseaux de distribution d'eau. Pour lutter contre ce gaspillage, le plan prévoit d'attribuer 180 millions d'euros pour résorber en urgence les fuites dans les communes les plus en difficulté sur ce point. Le plan fixe aussi l'objectif de réutiliser 10% des eaux usées à l'horizon 2030.

Ces Assises départementales de l'Eau ont marqué un point de départ. Fortes de ses 200 participants et la belle dynamique constatée depuis sur ce sujet, je ne doute pas que nous saurons relever ensemble ces enjeux dans les années qui viennent.

LE MARDI 25 OCTOBRE 2022, L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT A ACCUEILLI LES PREMIÈRES ASSISES DE L'EAU, CO-ORGANISÉES PAR MADAME ELIANE BARREILLE, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET MARC CHAPPUIS, PRÉFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE. CES ASSISES ONT ÉTÉ ANIMÉES PAR DENIS CHEYSSOUX, JOURNALISTE À FRANCE INTER ET SPÉCIALISTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES.

CONTEXTE

Les chutes de neige de l'hiver 2021-2022 ont été parmi les plus faibles de ces trente dernières années. Les précipitations ont également été déficitaires dans l'ensemble du bassin de la Durance et du Verdon. La hausse notable des températures, en particulier, durant l'été exceptionnellement chaud et sec, a grandement empiré la situation.

Tous ces facteurs font que les grandes retenues d'eau du département, c'est-à-dire les lacs de Serre-Ponçon, Sainte-Croix et Castillon, n'ont pas pu être remplies comme elles auraient dû l'être. L'impact s'en est fait sentir sur le débit des cours d'eau, au plus bas durant tout l'été.

Cette sécheresse a mis en péril de nombreuses activités agricoles, industrielles et touristiques des Alpes de Haute-Provence.

Dès juillet, la Présidente du Conseil départemental a alerté le Préfet de Région sur la tension extrême subie par les usagers du département, malgré les efforts entrepris par les différents acteurs pour réduire la consommation d'eau et sensibiliser le public.

OBJECTIF

L'objectif de ces assises de l'eau, au-delà du nécessaire constat, est de mettre en perspectives les différents usages de l'eau et leurs exigences pour faire émerger de nouvelles pratiques et mettre en œuvre des dispositifs pour anticiper et s'adapter.

Il est nécessaire que tous les acteurs de l'eau réfléchissent ensemble aux solutions permettant de créer une solidarité de l'aval vers l'amont, car les besoins des Alpes de Haute-Provence sont aussi réels que ceux des départements et des métropoles situés plus au sud.

ACTES DES ASSISES DE L'EAU

ISSUS DE LA 1^{ÈRE} JOURNÉE D'ÉCHANGES
DU 25 OCTOBRE 2022 - Digne-les-Bains

SOMMAIRE

OUVERTURE DES ASSISES (P8)

TABLE RONDE 1 / RETOUR SUR LA SÉCHERESSE DE 2022 (P13)

TABLE RONDE 2 / GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE INTERDÉPARTEMENTALE (P23)

TABLE RONDE 3 / QUELS EXEMPLES DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE PAR
LES ACTEURS DU DÉPARTEMENT ? COMMENT FONCTIONNENT LES ACTEURS
ENTRE EUX ? (P31)

LES ENJEUX IDENTIFIÉS AU COURS DES 3 ATELIERS THÉMATIQUES (P41)

CLÔTURE DES ASSISES (P46)

LES PISTES D' ACTIONS PROPOSÉES À L'ISSUE DES ASSISES (P50)

ASSISES DE L'EAU

OUVERTURE



© ERIC KATZWEDEL

Eliane BARREILLE Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

Je suis très honorée de vous accueillir si nombreux au Conseil départemental. Le succès de cette organisation avec plus de 300 participants, sous-entend clairement que tout le monde se sent concerné par les problématiques de l'eau, et qu'il y avait une nécessité à nous réunir.

Ces assises sont nées d'un sentiment d'urgence que nous avons toutes et tous ressenti cet été, avec peut-être chacun un prisme différent, parce que certains pensaient tourisme, d'autres pensaient agriculture, d'autres pensaient eau potable. J'ai souhaité que ces assises soient l'occasion de parler de l'eau dans sa globalité, c'est ce que nous allons faire tout au long de la journée.

Avant cet été, la situation était déjà préoccupante. Le défaut de neige nous avait vraiment posé des problèmes, notamment dans les stations de ski, mais pas uniquement, puisqu'en conséquence, les lacs n'étaient pas remplis et les précipitations étaient aussi déficitaires sur le Verdon et la Durance. Pour couronner le tout, la hausse notable des températures a grandement empiré la situation.

Tous ces facteurs font que les grandes retenues telles que Serre-Ponçon, Sainte-Croix et Castillon n'ont pas

pu être remplies comme elles auraient dû l'être. L'impact s'en est fait sentir sur les débits des cours d'eau qui étaient au plus bas durant tout l'été. Nous gardons tous en mémoire, je pense, ces images terribles du Verdon qui, au plus fort de la canicule, était quasiment à sec.

Cette situation historique n'a pas été sans conséquences, quand je rappelle que nos cours d'eau contribuent à alimenter les grandes métropoles côtières, à assurer la production d'énergie hydroélectrique et à irriguer les plaines. Je pense qu'on y reviendra tout au long de la journée, mais ce sont des éléments très importants. De ce fait, cette sécheresse historique de cette année 2022 a mis en péril de nombreuses activités agricoles, industrielles et touristiques de notre département, et pas seulement. Je pense notamment à la plaine de la Crau qui a subi le défaut d'eau du fait des restrictions d'usages.

Comme vous le savez, notre département constitue le réservoir d'eau des territoires situés en aval. Nous avons le devoir de fournir toutes les ressources nécessaires, mais pour autant, je crois que les échanges d'aujourd'hui seront essentiels pour imaginer des solutions qui permettront de créer - et vous avez compris où je voulais en venir, puisque j'en parle déjà depuis six ans - une solidarité de l'aval envers l'amont. Les besoins de nos territoires sont aussi réels que ceux des départements et des métropoles situés plus au sud.

J'ai rapidement pris la pleine mesure de la situation à laquelle nous avons été confrontés cet été. Dès juillet, j'avais alerté le Préfet de région sur la tension extrême que subissaient notre département et notre région malgré les efforts entrepris par les différents acteurs pour réduire leur consommation et sensibiliser le public. Il faut souligner que tout le monde a joué le jeu des limitations d'usages : EDF a vraiment joué le jeu en turbinant beaucoup moins, les agriculteurs ont subi une baisse drastique de leurs prélèvements et certaines de nos communes n'ont pas eu d'autres choix que de trouver des solutions de secours pour l'eau potable.

Cette sécheresse nous a tous fait prendre conscience de l'urgence absolue de la situation. C'est d'autant plus vrai pour nous, les élus locaux, car notre rôle nous impose de rester vigilants à tous les problèmes susceptibles de frapper notre territoire et de nuire à la qualité de vie de ses habitants.

Il est essentiel, pour cette raison, que nous ayons une réflexion collective sur les problématiques liées à l'eau. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions réellement comprendre la situation, anticiper l'avenir, je crois que c'est le plus important, et imaginer des solutions basées sur une réelle solidarité entre les départements alpins et les départements du sud de la

région mais aussi entre les différents usagers de l'eau pour la préservation de nos cours d'eau et notre biodiversité.

C'est la raison des Assises de l'eau des Alpes-de-Haute-Provence qui nous réunissent aujourd'hui. Vous le savez, le Département est un acteur majeur dans le domaine de l'eau, puisqu'il agit depuis vingt ans en partenariat avec l'Agence de l'eau et les collectivités locales. Cela nous permet d'intervenir financièrement sur de nombreux dispositifs. Cette relation de bonne entente n'a eu que des conséquences positives pour les différents territoires des Alpes-de-Haute-Provence.

Le Conseil départemental participe à l'élaboration des documents d'orientation des différents schémas d'aménagement et de gestion des eaux et des contrats de rivière, notamment ceux de l'Asse-Bléone, du Verdon, du Luberon et de la Durance. Il siège également au sein de l'assemblée pour une gouvernance opérationnelle de la ressource en eau et des aquifères -l'AGORA- animée par la Région.

Par sa compétence sur l'assistance technique notamment celle du SATESE et du service eau énergie et de l'agence départementale d'ingénierie territoriale -IT04-, le Département participe à la réalisation des projets d'eau et d'assainissement des communes et des intercommunalités, notamment par une assistance technique et administrative qui a montré toute son efficacité depuis de nombreuses années.

Notre accompagnement est aussi financier, puisque nous instruisons chaque année près de cent projets concernant l'alimentation en eau potable, la préservation des milieux aquatiques, la mise en conformité ou encore l'amélioration des infrastructures, financés bien sûr dans le cadre des contrats de territoire. Au cours de la journée, nous reviendrons sur la loi 3DS, car elle est pour vous un véritable sujet d'inquiétude sur le transfert des services de l'eau potable et de l'assainissement.

En dépit de ce que nous faisons déjà dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le conseil départemental entend bien s'investir davantage auprès des territoires et des communes dans les années à venir. Cela commence bien sûr par la pérennisation de nos actions pour les maintenir au niveau actuel. Mais, il s'agira également pour le Département de déployer de nouvelles actions dans le domaine de l'eau afin de répondre aux nouvelles préoccupations des collectivités compétentes en la matière.

En matière d'ingénierie territoriale, le développement de la défense extérieure contre l'incendie est un nouveau sujet sur lequel il est important que nous puissions intervenir. Nous avons d'ailleurs voté à notre session d'octobre un nouveau dispositif d'intervention. L'adaptation de notre offre de service en matière de gestion du pluvial est également l'un des grands projets que nous allons mettre en œuvre.



Ainsi, nos services se mobilisent fortement sur l'ingénierie, et nous continuerons à le faire et à le développer au titre d'IT04 dont je salue le Président, Michel Dalmasso. Nous souhaitons que IT04 puisse élargir son champ d'intervention sur le domaine du grand cycle de l'eau notamment au titre des aménagements et de la protection des berges reposant sur le génie végétal. Comme vous le savez, la compétence GEMAPI incombe aux intercommunalités, et nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'intervenir financièrement (parce que tout cela a un coût tellement important que nous ne serions pas en capacité de le porter au titre du Département). Mais, nous devons nous mobiliser et le Département a un rôle à jouer pour faire émerger de nouveaux outils opérationnels de solidarité aval-amont pour contribuer à la mise en œuvre de cette compétence GEMAPI sur nos territoires.

Le Département vous accompagne au quotidien sur des sujets liés aux problématiques d'eau. C'est dans cet esprit de solidarité que le Préfet et moi-même avons souhaité vous réunir aujourd'hui pour ces assises départementales de l'eau dans les Alpes-de-Haute-Provence. Je voudrais vraiment souligner ce partenariat que nous avons mis en place avec monsieur le préfet des Alpes-de-Haute-Provence. Tout de suite, nous avons décidé de travailler ensemble. Vos services et nos services ont très bien travaillé pour préparer cette journée et travailler bien sûr sur son contenu. Vraiment un grand merci. Je pense que nous avons fait la preuve que l'État et les collectivités étaient en capacité de travailler ensemble.

Je veux encore une fois vous remercier, vous tous ici présents, les maires des Alpes-de-Haute-Provence qui ont répondu très nombreux, l'ensemble des collectivités, monsieur le préfet et l'ensemble des services et tous ceux qui ont contribué largement à l'organisation de cette journée. Merci à tous.

ASSISES DE L'EAU

OUVERTURE



© ERIC KATZWEDEL

Marc CHAPPUIS

Préfet des Alpes de Haute-Provence

Tout d'abord, un grand merci à vous, Madame la présidente du conseil départemental, de nous accueillir aujourd'hui à l'hôtel du Département pour ces premières Assises départementales de l'eau que nous avons souhaité organiser ensemble depuis maintenant plusieurs semaines.

C'est le grand jour, c'est un moment important, c'est une première je crois dans la région, et puis c'est une première dans ce format élargi. Et ce n'est pas forcément un hasard si ces assises départementales de l'eau se tiennent aujourd'hui dans ce département des Alpes-de-Haute-Provence. Pourquoi ? Parce que l'eau est depuis au moins un siècle, l'une des clés principales du développement de ce département. C'est aussi, disons-le, une des clés de la prospérité des Alpes-de-Haute-Provence depuis plusieurs décennies.

On célébrait il y a quelques jours le centenaire de l'usine hydroélectrique de Sainte-Tulle. Cela fait cent ans qu'on produit de l'énergie à partir de l'eau et on pourrait remonter bien plus en amont encore pour considérer combien l'eau dans ce département est indissociable de son développement. Il y a seize usines EDF sur la chaîne Durance-Verdon. Les productions agricoles se sont considérablement diversifiées en nature de produits et en valeur, qui font dire à notre président de la chambre

qu'à part du riz et du coton - ce sont les mots du président Esmiol - on produit de tout dans ce département et cela, c'est grâce à l'eau. Et puis, évidemment, vous le savez, l'eau est aussi synonyme de développement touristique tout au long de l'année et dans l'ensemble du département.

Je voudrais dire aussi que les systèmes de gouvernance de l'eau ne sont pas spécialement récents. La création de la commission exécutive de la Durance (la CED) date de 1907. On a approuvé récemment un SAGE sur le Verdon. On a créé, il y a bien des décennies, une société du canal de Provence pour l'aménagement hydraulique régional. Tout cela pour vous dire que la gouvernance de l'eau, ce n'est pas non plus un sujet neuf, cela fait des décennies que les acteurs locaux se sont organisés pour gérer le plus intelligemment possible les différents conflits d'usages possibles liés à l'eau.

Et puis, disons-le, on n'a cessé d'investir dans l'eau depuis des décennies, et encore ces années récentes, soit dans des retenues collinaires, on a déjà fait neuf retenues collinaires et on en a encore six qui sont en révision, dans des projets de conversion sous pression de réseaux gravitaires de manière notamment à pouvoir traiter la question des bassins déficitaires, et puis aussi dans les réseaux d'eau potable. Le Département investit fortement, l'État aussi investit régulièrement dans les réseaux d'eau potable.

Tout cela veut dire que l'eau n'est pas un sujet neuf, mais ce qui est neuf, en revanche, c'est que l'année 2022 a mis en lumière notre grande vulnérabilité collective sur la disponibilité en eau. C'est l'objet de ces assises que d'échanger, que de partager un constat à la fois sur les tensions critiques sur l'eau potable, et c'est une nouveauté puisque, vous le savez tous et vous y reviendrez vous-mêmes, on a connu des situations particulièrement critiques. Je voudrais dire ici, que nous n'en sommes pas sortis, nous avons chaque semaine des états de situation de la ressource en eau et on se rend compte que même fin octobre, on se retrouve avec des tensions critiques, avec des bassins en crise dans le département ; tout cela n'est donc pas derrière nous, malheureusement.

On a parlé du niveau historiquement bas des lacs, avec une cote à moins 16 mètres sur le lac de Serre-Ponçon qui est assez spectaculaire et qui a un impact direct sur les activités touristiques. On pourrait évoquer le faible turbinage des usines hydroélectriques. Et puis, on pourrait aussi parler de l'agriculture avec les arrêts sécheresse qui ont eu un impact direct sur nos agriculteurs, et aussi des sujets de gouvernance, il en sera question aujourd'hui dans ces assises, puisque certains ont pu penser qu'il y avait un « deux poids deux mesures » dans la gestion de l'eau, compte tenu d'une application différenciée d'un département à l'autre et entre l'amont et l'aval. Ce sera bien évidemment l'un des éléments d'une table ronde dans un instant.

On va donc revenir en détail là-dessus aujourd'hui. Il nous a semblé important que chacun puisse mesurer les impacts de la sécheresse sur l'eau, partager aussi, avec d'autres usagers de l'eau, les incidences, les tensions que cela a pu provoquer et finalement prendre tous conscience de ce que l'accès à une eau peu chère et très abondante est probablement un peu derrière nous.

Aussi, et je finirai par cela, l'objectif de ces assises est aussi de nous projeter collectivement dans une nouvelle gestion collective de l'eau et de voir comment nous pouvons adapter notre territoire à ce contexte qui est un contexte nouveau.

Au-delà des constats qui seront posés ce matin, on va aussi échanger cet après-midi en atelier pour évoquer des solutions. Il ne s'agit pas aujourd'hui simplement de faire un constat et de partager un constat ; il s'agit de se projeter dans des solutions qui mériteraient d'être mises en œuvre pour améliorer les choses dans les années qui viennent et aussi pour préparer l'été prochain.

Je le dis tout de suite, au risque de décevoir certains, nous n'allons pas épuiser aujourd'hui le sujet de l'eau. C'est plutôt le point de départ d'une réflexion qu'on a souhaité la plus collective et la plus large possible, pour qu'aujourd'hui nous prenions collectivement conscience de ce que, finalement, nous sommes tous concernés, à des degrés divers dans nos responsabilités respectives, par la question de l'eau et de la gestion de l'eau dans le département. Je pense que nous aurons à l'automne à décliner territoire par territoire cette prise de conscience et à regarder très concrètement comment chacun peut s'en saisir, élus, professionnels, gestionnaires de l'eau dans chacun des territoires, parce que le problème va se poser dans des termes différents, disons-le, dans le Luberon ou dans l'Ubaye, ce n'est pas tout à fait les mêmes sujets. Dans les deux cas, le sujet de l'eau est particulièrement critique, mais évidemment, cela va renvoyer à des réalités et à des projets différents.

L'approche de l'eau doit nécessairement être pluriannuelle, elle doit être différenciée et puis, évidemment, elle doit être le plus largement concertée. C'est l'objectif aussi de cette rencontre aujourd'hui.

Pour l'État, il faut absolument que la question de l'eau figure demain dans les projets de territoire que vous portez, que vous concevez et qu'évidemment, l'État a vocation à accompagner.

Et puis, disons-le, au-delà de ces deux étapes, constat aujourd'hui décliné demain dans les projets de territoire, je pense qu'il faudra évidemment que d'ici la fin de l'année, on puisse vous apporter des réponses très concrètes, à la fois en termes de gouvernance, parce qu'aujourd'hui on va poser les termes du débat, mais cela renverra à des arbitrages qui devront être rendus

dans les semaines et les mois qui viennent, et puis aussi pour voir quelles éventuelles bonnes nouvelles, on peut vous annoncer en termes de financements publics, parce que tout cela va nécessiter des investissements importants qui ne sont pas forcément à la mesure des capacités des collectivités ; on parle évidemment de dépenses très importantes.

Notre objectif au travers de ces assises de l'eau, c'est aussi de mettre en lumière la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement. Parmi les sources de financement qu'on a dans le viseur, il y a notamment ce que le gouvernement a annoncé sur le Fonds vert, le Fonds vert qui va être doté de 2 milliards d'euros, c'est plus que la DETR et la DSIL réunies, c'est donc potentiellement beaucoup de crédits supplémentaires qui pourront être disponibles pour financer vos projets. On sait déjà que le Fonds vert permettra de financer les dépenses liées à la compétence Gemapi, qu'il permettra aussi de financer les défenses contre l'incendie, qu'il financera peut-être des travaux sur l'eau, à moins qu'on trouve d'autres ressources. L'objectif est effectivement que dans les semaines et les mois qui viennent, on puisse aussi s'appuyer sur les conclusions de cette journée pour aller chercher des crédits nouveaux et pour pouvoir vous accompagner en ingénierie et en investissement pour financer tous les projets qui émergeront de vos concertations.

En conclusion de cette introduction, et avant peut-être de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais dire que sur ce sujet qui est évidemment extrêmement vaste, nos ambitions restent quand même mesurées, nous sommes lucides. La conviction qui nous anime côté État, c'est qu'il faut agir de manière globale sur l'eau et de manière organisée, et que ce que nous faisons aujourd'hui à l'échelle du département des Alpes-de-Haute-Provence, nous aurons vocation à l'élargir à l'échelle de la région dans les prochains mois, à l'échelle du bassin, à l'échelle nationale peut-être. Je veux voir dans les annonces récentes de la Première ministre sur la grande ambition nationale « France nation verte » qu'elle a développée vendredi dernier, une vraie prise de conscience à tous les niveaux et notamment au niveau national, de ce que le sujet de l'eau va devenir dans les années qui viennent une grande priorité d'aménagement du territoire.

Je pense qu'aujourd'hui, nous pouvons nous en réjouir et que notre réunion, le fait que tous les acteurs concernés par l'eau soient aujourd'hui réunis par le Département et par l'État pour cette prise de conscience et la construction de ce plan d'action est un très bon signal que nous partageons cette conviction et que nous allons, à partir d'aujourd'hui, accélérer et agir plus encore sur la prise en compte à la fois de la sécurisation et de la maîtrise de la gestion de cette ressource en eau qui est aujourd'hui, qui était hier et qui sera encore demain l'une des clés du développement de ce département.



LAC DE CASTILLON © AD04

TABLE RONDE 1

RETOUR SUR LA SÉCHERESSE DE 2022

Animée par Denis Cheyssoux,
Journaliste à France Inter

INTERVENANTS :

Catherine Gaildraud,
directrice départementale des territoires (DDT) des Alpes de Haute-Provence

Pascale Sautel,
directrice Concessions EDF Hydro Méditerranée

Bertrand Biju-Duval,
directeur départemental de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) des Alpes de Haute-Provence

Laurent Poumarat,
responsable adjoint du département santé et environnement de l'Agence Régionale de la Santé (ARS-PACA)

ÉCHANGES AVEC LA SALLE :

Michel Dalmasso,
vice-président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence et président du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier (SIIRF)



Catherine Gaildraud,
directrice départementale des territoires (DDT)
des Alpes de Haute-Provence

présente le bilan météorologique et hydrologique
ainsi que les mesures de restriction qui ont été
mises en place.

**UNE SÉCHERESSE EXCEPTIONNELLE MARQUÉE À LA
FOIS PAR :**

- sa précocité : le département est en période de sécheresse depuis l'automne dernier
- son intensité : pas de pluie certains mois
- sa durée : presque 12 mois

La courbe qui présente le cumul pluviométrique depuis l'année hydrologique (l'année hydrologique commence à l'automne de l'année N-1) :

- pas de pluie durant les trois premiers mois de l'année hydrologique ;
- peu de pluie les trois mois suivants.

Soit une pluviométrie cumulée de 200 millimètres constatée au printemps (contre 400 millimètres pour une année moyenne) pour recharger les eaux souterraines. Nous sommes systématiquement en dessous de toutes les autres courbes et largement en dessous de la moyenne, également en dessous de la courbe de 2017 qui était une année de sécheresse déjà marquée.

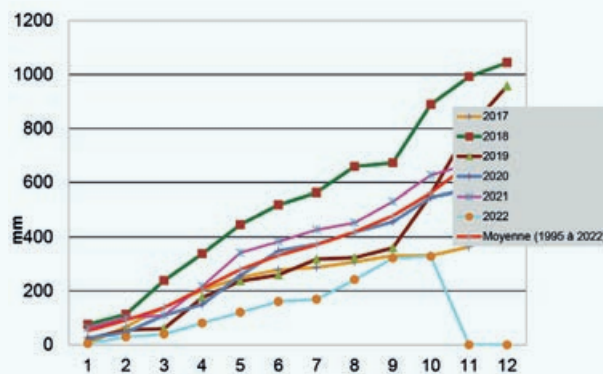
La carte de Météo France présente le bilan de la période hivernale au niveau national : sécheresse hivernale marquée dans tout le sud-est de la France avec des déficits de l'ordre de 50 % dans notre département. Cet hiver sec a été suivi par un printemps tout aussi sec, et la sécheresse a atteint l'ensemble du territoire national. Pour les Alpes de Haute-Provence, nous étions fin juin à des déficits cumulés entre 30 % et 70 % de déficit sur certains territoires. Une anomalie de précipitations avec des mois très proches des records, notamment les mois de janvier, mars et juillet et inversement, avec un mois d'août, plus pluvieux que la moyenne.

Des températures particulièrement élevées se sont rajoutées au phénomène de sécheresse : anomalie de température, particulièrement de mai à août, avec des valeurs qui étaient supérieures de deux à trois degrés aux normales habituelles.

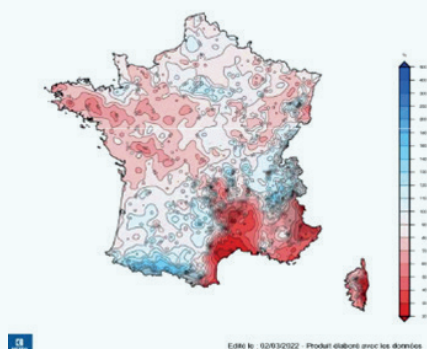
Cette absence de pluie et de neige pendant la période hivernale et ces fortes températures ont eu des effets intenses sur les cours d'eau dont les débits se sont effondrés à partir de mai-juin dans l'ensemble du département, particulièrement le sud-ouest qui avait été le plus sec.

À partir de la mi-août, on note quelques pluies localisées. On voit le bassin du Verdon avec quelques pics de débit qui correspondent à ces pluies très localisées, en général des orages. On observe aussi que très rapidement après la pluie, le débit du cours d'eau revient à un niveau d'étiage qui est très bas, puisqu'on tangente le niveau d'alerte renforcé.

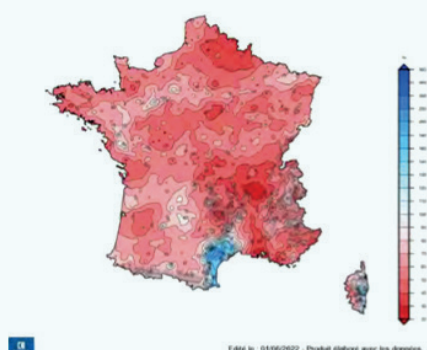
Pour certains bassins versants dans lesquels il n'avait pas plu, comme le bassin versant du Largue, les débits sont restés extrêmement bas, en dessous du niveau de seuil de crise, et n'ont jamais remonté.



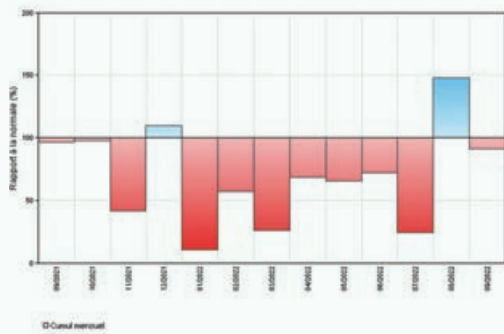
CUMUL PLUVIOMÉTRIQUE ANNÉE HYDROLOGIQUE



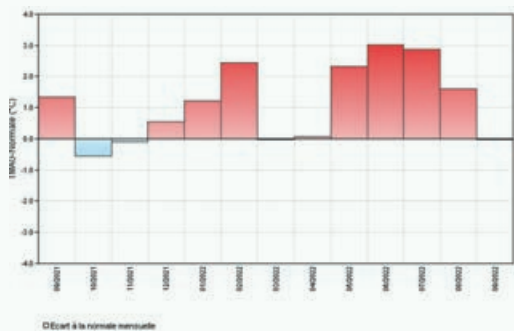
PLUVIOMÉTRIE HIVER 2022
RAPPORT À LA MOYENNE SAISONNIÈRE DE RÉFÉRENCE 1981-2010
DES CUMULS DES PRÉCIPITATIONS



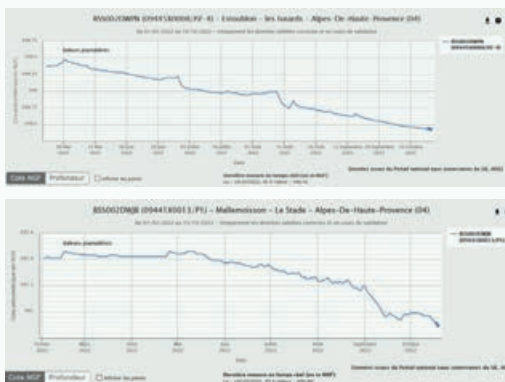
PLUVIOMÉTRIE PRINTEMPS 2022
RAPPORT À LA MOYENNE SAISONNIÈRE DE RÉFÉRENCE 1981-2010
DES CUMULS DES PRÉCIPITATIONS



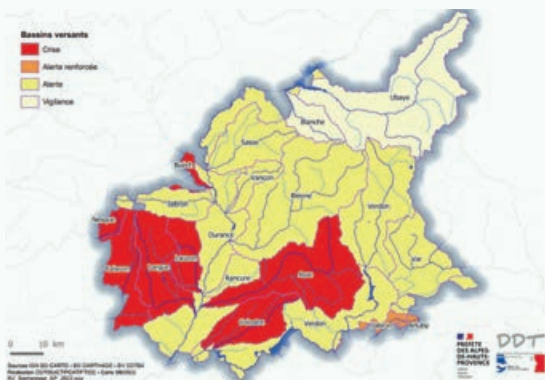
ANOMALIE DE PRÉCIPITATION PAR RAPPORT AUX NORMALES (1991-2020) DEPUIS 1 AN



ANOMALIE DE TEMPÉRATURE PAR RAPPORT AUX NORMALES (1991-2020) DEPUIS 1 AN



NIVEAU DES NAPPES : ASSE ET BLÉONE



MESURES DE RESTRICTION MISES EN PLACE (SITUATION LA PLUS CRITIQUE AU 12/08/22) BASSINS VERSANTS EN SITUATION DE SÉCHERESSE

En ce qui concerne les nappes, leurs niveaux à la sortie de l'hiver étaient plus bas que dans une année normale. On observe des baisses continues de ce niveau, déjà anormalement bas depuis le mois de mai, notamment dans la nappe de l'Asse et celle de la Bléone. On a pu penser à tort, début octobre, qu'on allait stabiliser la situation grâce à quelques pluies sur le bassin versant.

Face à cette situation, des mesures de restriction ont été mises en place progressivement en fonction de l'évolution. Ces mesures étaient d'ores et déjà prévues dans un plan d'action cadre sécheresse qui a fait l'objet de discussions collégiales et visaient à diminuer les prélèvements pour diminuer la pression sur les milieux et ainsi anticiper la suite, pour éviter que les usages prioritaires, (les usages eau potable), soient fortement affectés.

Une situation de vigilance très précoce puisqu'un arrêté préfectoral a été pris dès le 10 mai, qui, à ce stade de vigilance, consistait uniquement en des mesures de sensibilisation de l'ensemble de la population et des acteurs.

L'ALERTE SUR LES PREMIERS BASSINS VERSANTS :

- Le 21 juin entraîne des mesures de restriction : moins 20 % de prélèvements sur l'usage agricole industriel, l'arrosage limité à la période de nuit ;
- Le 11 juillet : passage en alerte renforcée, avec une augmentation de l'intensité des mesures : moins 40 % de prélèvements pour les usages agricoles et industriels, une interdiction de l'arrosage des pelouses, des remplissages des piscines, etc...
- Pour le Largue, le Buëch et le Calavon, l'irrigation est globalement interdite, sauf pour des cultures dérogatoires définies à l'avance, avec une restriction de 50 %.

Tous les usages de loisirs sont interdits à ce stade.

Cette année marque la mise en place d'une mesure exceptionnelle d'alerte sur les bassins de la Durance et du Verdon parce que jusqu'à présent et dans le plan d'action sécheresse, on considérait que ces ressources étaient sécurisées et donc qu'il n'y avait pas besoin de prévoir des mesures de restriction.

La situation telle qu'elle s'est présentée lors de la période la plus critique, à la mi-août : sept bassins versants en crise dans le département, le reste en situation d'alerte, sauf l'Ubaye qui a échappé cette année aux mesures de restriction grâce à des pluies à peu près régulièrement réparties sur la zone montagneuse.

C'est une année de sécheresse exceptionnelle, (à la fin du printemps, on peut dire qu'on était à peu près sur une période de retour cinquantennale) qui est amenée à se reproduire de façon vraisemblablement plus fréquente à l'avenir du fait du réchauffement climatique. Il faut donc se mettre en ordre de marche pour anticiper ses conséquences et mettre en place dès à présent des mesures structurelles.

Deuxième élément à en tirer, la sécheresse n'est toujours pas terminée. Il y a eu quelques pluies, notamment au mois de septembre, et en parallèle, certains usages importants ont largement diminué, en matière d'irrigation, d'espaces verts, de remplissage de piscines, mais il convient d'être encore vigilant et chaque acteur continue à mettre en place des mesures d'économie d'eau.

Pascale Sautel,
directrice Concessions EDF Hydro Méditerranée
présente l'action d'EDF sur cet épisode de sécheresse et l'évolution du niveau des retenues.

Le modèle régional de la gestion de l'eau est très imbriqué avec la vocation énergétique de cette chaîne de la Durance et du Verdon, qui est, depuis 1955, un atout pour le territoire sur l'aspect énergie, et répond à la logique de partage de l'eau. C'est ce qui a permis cette saison de pouvoir compter sur ce modèle et de pouvoir finalement tester sa résilience dans une année exceptionnelle. Deux mille mégawatts d'énergie renouvelable sur le réseau en dix minutes, c'est l'équivalent de deux réacteurs nucléaires et c'est 35 % de la production en région Sud.

Dans l'ADN de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon, il y a le multi-usages. Trois habitants de la Région Sud sur cinq sont alimentés en eau potable par ces infrastructures et ce système.

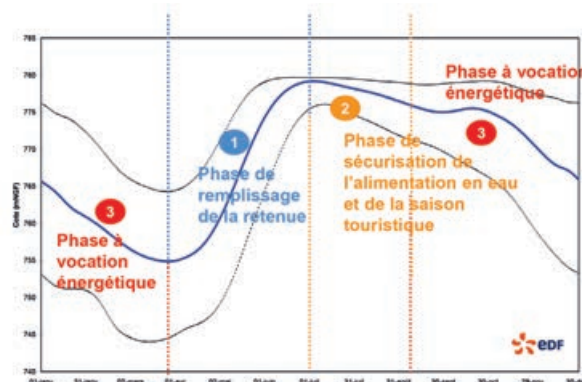
L'agriculture étant une autre justification de la construction de ces aménagements, les réserves, dans Serre-Ponçon et dans le Verdon, (gérées en partenariat avec la Société du Canal de Provence) ont permis d'assurer le maintien de la continuité d'alimentation en eau potable industrielle et agricole, quand les débits naturels n'étaient plus suffisants

Saison également compliquée pour le tourisme. Le SMADE-SEP, le Parc naturel régional du Verdon déplorent des cotes touristiques qui n'ont pas pu être atteintes malgré, il faut le souligner, les efforts de l'hydroélectricien EDF pour maximiser le remplissage de ces retenues.

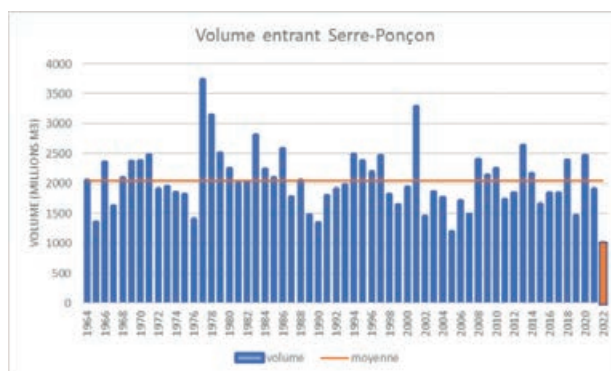
LE MULTI-USAGES

Les lacs de Serre-Ponçon et Sainte-Croix représentent respectivement 1,2 milliards et 600 millions de mètres cubes stockés. Ce sont les réservoirs les plus importants de France qui permettent de récupérer la ressource des bassins versants, de les stocker et de pouvoir ensuite irriguer l'ensemble des cultures, et d'assurer l'eau potable et le tourisme.

On parle de multi-usages parce que de janvier à avril, on est dans une phase à vocation énergétique, parce que les consommateurs ont besoin d'énergie, parce que le réseau doit être sécurisé et ces retenues sont donc creusées pour produire de l'énergie renouvelable. Habituellement, à partir d'avril-mai, on favorise le remplissage de la retenue. Ainsi, on sécurise pour les cotes touristiques pour les activités de la saison estivale donc, le développement économique autour des grandes retenues et les prélèvements, notamment agricoles. A partir de septembre-octobre, une phase de vocation énergétique redémarre.



GESTION DE LA RESSOURCE POUR L'ENSEMBLE DES USAGES :
EXEMPLE DE SERRE-PONÇON



DÉFICIT HYDROLOGIQUE : EXEMPLE DE SERRE-PONÇON

A l'échelle des aménagements depuis leur création en 1955, 2022 constitue l'année la plus sèche, avec une situation sur le Verdon qui est encore plus compliquée que sur la Durance.

- Verdon :
 - 300 millions de mètres cubes pour une année normale
 - 100 millions de mètres cubes en 2022
- Durance :
 - 2 milliards de mètres cubes dans une année normale
 - 1 milliard, soit 50 % de la ressource.

L'année 2022 est donc une année historique au sens objectif du terme. Dès février, au regard de l'absence de neige et de précipitations déficitaires, les équipes d'EDF se sont mises en gestion contrainte, c'est-à-dire qu'on n'a plus turbiné pour maximiser le remplissage de la retenue. Ceci malgré un contexte géopolitique difficile en février, mars, avril, mai, avec des tensions sur les prix de l'énergie sur le marché électrique. EDF a déployé une vraie logique de solidarité dans son approche des choses, en favorisant ce remplissage pour essayer de sauver les saisons touristiques.



LES AMÉNAGEMENTS EDF HYDRO MÉDITERRANÉE

Une mobilisation forte les usages qui se sont mobilisés et ont produit des efforts :

- L'agriculture à la fois sur la CED, en Basse Durance, des restrictions aussi inédites de 25 %, les arrêts sécheresse ;
- Le milieu grâce au travail avec les services de l'État à l'appui de dérogations pour baisser les débits réservés ;
- Le tourisme.

Ainsi, face aux impacts du changement climatique, un lieu de débats et d'arbitrage s'impose. On voit très clairement que les cotes touristiques n'ont été atteintes sur aucune des retenues. En termes de gouvernance, la coopération et la solidarité, sont des mots que nous connaissons, puisque EDF est le trait d'union entre l'amont et l'aval, entre les territoires, (250 kilomètres de canal de Serre-Ponçon jusqu'à l'étang de Berre), entre tous les acteurs et entre tous les usages. EDF n'est pas seulement énergéticien, il est aussi le partenaire qui connecte l'ensemble des usages.

Lors de cette saison particulière, de l'amont à l'aval, EDF a finalement porté l'ensemble des enjeux pour travailler sur le partage de cette ressource en eau. Ce sont 70 réunions et instances de gouvernance de sécheresse tout au long de la saison estivale auxquelles EDF a participé pour apporter des éléments d'aide à la décision, des trajectoires de cote prévisionnelles. En préfecture de région, EDF a montré l'ensemble des impacts qui sont liés : quand l'agriculture prélève, le tourisme voit la cote descendre et s'inquiète pour sa saison ; quand on ne produit pas, cela permet au tourisme de finalement essayer de sauver ce qui peut être sauvé dans la saison. Il y a donc imbrication de l'ensemble des usages pour lesquels EDF a joué le rôle de conciliateur, de coopération renforcée dans une année aussi difficile.

EDF a contribué à gérer la crise en apportant son appui chaque fois que cela était possible. Il faut travailler sur le retour d'expérience, travailler sur sa résilience dans le temps, sur des épisodes peut-être un peu plus extrêmes.

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

Bertrand Biju-Duval,
directeur départemental de l'Agence Régionale
de la Santé (ARS) des Alpes de Haute-Provence

L'eau potable est vraiment la seule forme d'eau dont on ne peut pas se passer plus d'un jour. Le message de l'ARS est de dire que c'est sous cette forme que l'eau doit être sanctuarisée. L'ARS est là aujourd'hui, parce qu'elle a la responsabilité de la qualité de l'eau en coopération avec la DDT, qui va davantage s'occuper de la quantité d'eau, mais les deux sont évidemment intimement liées.

La sanctuarisation de l'eau potable, sujet sur lequel l'ARS est très active, il faut impérativement que dans ses futurs arrêtés cadres, arrêtés sécheresse, l'ARS prenne en compte la question de l'eau potable, donc du niveau des nappes. La situation est pire qu'au mois d'août et c'est la pire depuis qu'on a des mesures sur la Bléone. Depuis 1988, le niveau de la nappe de la Bléone n'a jamais été aussi bas. Il est impératif, pour l'ARS, que dans cet accès à l'eau potable, figure dans les arrêtés une prise en compte des niveaux de nappe.

Laurent Poumarat,
responsable adjoint du département santé et
environnement de l'ARS-PACA

L'eau destinée à la consommation humaine est celle de la boisson, de la cuisson, de la préparation des aliments et autres usages domestiques. Il convient de garder cela en tête. L'intervention de l'ARS sur la qualité de l'eau est encadrée par des textes réglementaires. Des efforts très conséquents ont été produits conjointement avec les collectivités pour maintenir la qualité de l'eau qui doit être potable et consommable. C'était l'un des enjeux majeurs de l'été 2022.

Sur la partie quantitative, la grande priorité est de s'assurer qu'il y a de l'eau, éventuellement de mauvaise qualité, mais il est impératif d'éviter les coupures parce qu'elles ont des conséquences (risques de casse, de dégradation de la qualité de l'eau quand l'eau revient, etc..). Ces deux points ont été bien suivis cet été, grâce à la collaboration des services de l'État et des collectivités.





Par ailleurs, l'ARS PACA est une ARS de zone qui a également un regard sur l'Occitanie et la Corse. La situation de PACA a été particulièrement tendue, plus que celle des autres régions et de manière beaucoup plus précoce. Le département des Alpes-de-Haute-Provence a été le département le plus impacté, celui qui a le plus pâti de la sécheresse, de manière constante et prégnante, avec un certain nombre de communes qui ont subi des coupures d'eau.

Pour s'assurer que la population ait de l'eau au robinet, les collectivités ont déployé des moyens sans commune mesure avec ceux employés les années précédentes. C'est aussi le département qui a mis en œuvre le plus de solutions, de plans B, dans le respect de la réglementation. L'ARS dû autoriser de manière exceptionnelle l'usage de ressources qui n'étaient pas utilisées :

- Un panel de contrôles de qualité pour s'assurer que l'eau distribuée était potable ;
- La distribution par camions citernes ;
- La mobilisation d'unités de traitement mobile en tenant compte de la tension dans les autres départements.

De manière partagée, toutes les ressources ont baissé, y compris dans les Bouches-du-Rhône où la nappe de la Crau a été particulièrement tendue, en lien avec la Durance. La situation est préoccupante. Le Var a été moins fortement impacté. Néanmoins, des actions ont été menées pour soulager les prélèvements sur les ressources en eau potable afin d'alimenter les industriels, par des camions citernes notamment.

Le discours est commun à l'ensemble des acteurs de l'eau. Partager ces éléments permet de sanctuariser la situation actuelle. Il y a eu nécessité de déplacer des points de prélèvement pour continuer à pouvoir prélever, dispositif très inhabituel et jamais mis en œuvre précédemment. On va chercher l'eau de plus en plus loin dans la prise d'eau, avec une problématique de qualité potentielle du fait de la concentration des polluants.

LA SITUATION DÉPARTEMENTALE SUR LA PARTIE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Les mesures mises en œuvre durant l'intégralité de la période estivale :

- La distribution d'eau embouteillée dans une dizaine de communes ;
- La mise en œuvre de captages de secours, autorisés par arrêté préfectoral et réactivés dans sept communes ;
- La mise en œuvre d'interconnexions de secours : la solidarité entre les ressources et les collectivités a fonctionné dans l'intégralité de la région.
- Les camions citernes : le département des Alpes-de-Haute-Provence a consommé l'intégralité des ressources disponibles en camions citernes. Le sujet est remonté au niveau de la zone de défense pour travailler sur une solidarité interdépartementale, voire interrégionale, sur la mise à disposition de citernes pour être réactif, avec la problématique Les collectivités présentes connaissent bien le sujet - que tous les camions citernes ne vont pas partout et avec certains réservoirs qui sont difficiles d'accès ; il faut trouver des solutions adaptées.
- Des arrêtés d'autorisation exceptionnelle pour trois communes.

Lorsque la ressource baisse, il est relevé une tendance à une concentration des polluants, notamment une non-conformité bactériologique. Ce sont des faits que l'on peut rencontrer couramment sur l'ensemble de l'année, le plus souvent après les pluies : lorsque l'eau de pluie coule sur des assecs, il se crée un ruissellement, affichant une charge bactériologique plus importante. Du 1^{er} juin au 30 septembre, 320 alertes de non-conformité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine ont été recensées.

Les collectivités doivent réaliser des travaux qui sont parfois très coûteux, c'est pourquoi l'ARS les a accompagnées. Il existe des moyens de désinfection qui sont simples sur certains cas de bactériologie, des ressources de substitution, etc... Pour les contaminations très fortes où les collectivités ont un souci sanitaire pour leur population, l'ARS a engagé des solutions temporaires, telles que, notamment, la fourniture d'eau embouteillée, l'usage aux camions citernes pour remplacer l'eau qui est de mauvaise qualité. Cela fonctionne très bien avec les collectivités, grâce au travail partenarial entrepris sur ce type de suivi.

Dans le cadre de notre mission de surveillance, l'ARS agit avec les autres partenaires pour :

- Anticiper et ne pas attendre les périodes critiques ;
- Maintenir les restrictions ;
- Rationaliser les usages.

Un travail sera entrepris pour améliorer la surveillance et l'entretien des ouvrages, des installations, des captages, des réservoirs et des traitements. Lorsqu'il part davantage d'eau dans les réseaux qu'il n'en rentre dans les réservoirs, même si la ressource n'est pas complètement coupée, il faut faire face à des situations compliquées.

De plus, il faudra s'atteler à la recherche de solutions de secours comme évoqué par monsieur le Préfet et par madame la Présidente. C'est un travail partenarial ; cette participation en nombre aux premières assises permet de partager ce constat. Derrière les solutions qui fonctionnent, des moyens sont mis en œuvre pour accompagner les collectivités et ainsi être plus robustes dans la durée, dans la gestion des crises.



ECHANGES AVEC LA SALLE

Michel Dalmasso, vice-président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence et président du Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier (SIIRF)

Nous avons vu la vraie problématique qu'on rencontre sur le Verdon, sur la Durance où l'eau court, mais il y a encore des endroits où l'eau ne court plus. À Forcalquier, le barrage de la Laye, construit dans les années 60 pour les agriculteurs, (mais en période d'étiage de juin à septembre), alimente aussi les communes du canton de Forcalquier : Mane, Saint-Maime, Dauphin, dans lesquelles on rencontre des problèmes. Depuis le 15 juin, nous n'avons quasiment plus d'eau, puisque la partie qui reste est difficilement exploitable. Globalement, pour un barrage qui a une capacité de 5 millions de mètres cubes quand on a fait les travaux d'évacuateur de crue, il nous reste 100 000 mètres cubes disponibles. Il y a donc une vraie problématique à gérer. Nous nous sommes appuyés, grâce à nos prédécesseurs, sur une conduite qui passe par Géosel et nous permet de pomper dans le canal EDF. Je remercie EDF d'avoir joué le jeu. Cela nous a permis

d'alimenter le réseau agricole et des communes via ce réseau-là. On a pompé quasiment 1 600 000 mètres cubes. Grâce à des réunions de crise bi-mensuelles qui se sont tenues sous l'égide de madame la sous-préfète de Forcalquier et la chambre d'agriculture, nous avons réussi à passer cette étape extrêmement compliquée, car sans cela, nous aurions dû faire face à de gros problèmes. Avec Frédéric Esmiol, président de la chambre d'agriculture, nous avons sauvé la récolte de 2 000 agriculteurs de notre territoire et nous avons réussi à alimenter en eau les communes qui n'avaient plus d'eau. Néanmoins, ce qui se passe aujourd'hui est très inquiétant.

En qualité de vice-président en charge de l'aménagement du territoire, j'ai rencontré les maires des communes du territoire que nous avons aidées via le contrat territorial de solidarité. La problématique récurrente, c'est l'eau : l'inquiétude sur les captages, sur les zones de priorité. Aujourd'hui, il y a des collectivités qui sont en détresse du fait de contraintes émises par l'ARS, qui sont justifiées parce qu'il faut aussi avoir de l'eau potable à distribuer, mais je pense qu'il faut vraiment qu'on accompagne les petites communes dans cette problématique. Même constat au Pays de Forcalquier - Montagne de Lure, où les maires sont en détresse. Il va falloir que l'on se mette au travail pour trouver des solutions à apporter aux maires.



© ERIC KATZWEDEL PHOTOGRAPHE



LAC DE SERRE-PONÇON © AD04

TABLE RONDE 2

GOVERNANCE À L'ÉCHELLE INTERDÉPARTEMENTALE

Animée par Denis Cheyssoux,
Journaliste à France Inter

INTERVENANTS :

Catherine Gaildraud,
directrice départementale des territoires (DDT) des Alpes de Haute-Provence

Jacques Espitalier,
maire de Quinson, président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Christian Doddoli,
directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

ÉCHANGES AVEC LA SALLE :

Gilbert Féraud,
France Nature Environnement

Pierre Follet,
association, SOS Durance vivante

Sophie Vaginay,
maire de Barcelonnette, présidente de la Communauté de communes Vallée de
l'Ubaye-Serre-Ponçon, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Frédéric Esmiol,
président de la chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence

Jacques Burle,
adjoint au maire à la commune de Sainte-Tulle

Pascale Sautel,
directrice Concessions EDF Hydro Méditerranée

Jean-Yves Roux,
sénateur, conseiller départemental des Alpes de Haute-Provence



@ ERIC KATZWEDEL PHOTOGRAPHE

Catherine Gaildraud,
directrice départementale des territoires (DDT)
des Alpes de Haute-Provence

présente les grandes lignes de la gouvernance de l'Etat.

La gouvernance, dans le domaine de la gestion de l'eau et du manque d'eau, doit s'appliquer à deux périodes très différentes (et les instances de gouvernance ne sont pas forcément les mêmes) : la gestion de crise et le temps normal. En fonction de ce que l'on fait, des mesures structurelles que l'on prend, de gestion, d'économie, tous ces éléments vont nous permettre d'être résilients face à la crise. C'est tout aussi important et ce sont deux mécanismes différents.

En ce qui concerne la gestion de crise, c'est l'État qui est en première ligne, parce que c'est l'État qui dispose des pouvoirs permettant de réguler les usages. Différentes instances ont été mises en place dans le département. Par exemple, depuis de nombreuses années, le comité de gestion collégiale de l'eau rassemble l'ensemble des acteurs qui sont tous là autour de la table, que ce soient les professionnels agricoles, les élus locaux, les représentants des associations de protection de l'environnement, des hydroélectriciens, des industriels du tourisme, etc... C'est au sein de ce comité qu'ont été discutées, réfléchies en amont les mesures de restriction mises en place au moment de la crise. C'est aussi ce comité qui, au fur et à mesure de l'évolution de cette crise, va donner son avis au préfet sur les mesures à mettre en place.

Au niveau régional, le préfet de région a réuni régulièrement les préfets de département avec la profession agricole, EDF, la commission exécutive de la Durance qui a en charge la gestion et la répartition des prélèvements sur les prises d'eau de la Basse Durance (le volume principal d'eau prélevé dans la Durance l'a été sur la Basse Durance).

L'objectif de ces réunions était de définir les mesures à prendre et d'harmoniser les décisions entre départements.

Par ailleurs, face à la situation généralisée au niveau national, le ministre de l'Agriculture et la ministre de la Transition écologique ont aussi réuni un comité national sécheresse dont l'objectif était assez orienté vers les conséquences économiques de la sécheresse pour l'activité économique agricole, jusqu'au niveau national. Il a fallu faire face à des réductions drastiques des rendements, que ce soit sur les fourrages, les grandes cultures, les fruits et légumes. Ce comité national a esquissé des pistes pour essayer d'atténuer l'impact économique de cette situation de sécheresse dramatique, sans parler du régime des calamités et des avances sur les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) ou l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Ce qui semble important (et qui a fonctionné à petite échelle dans le département), c'est l'anticipation et la concertation, qui sont les deux maîtres mots et les clés de la réussite. Au niveau du département, la gestion a pu être menée de façon globalement satisfaisante, pour autant, des améliorations restent à apporter. Il faudra réfléchir sur les critères de déclenchement de certaines mesures et affiner le contenu. Le comité de gestion collégiale de l'eau que l'on réunira prochainement discutera de ces mesures.

M. Dalmaso vient de citer l'exemple du barrage de la Laye, et cela résume très bien ce que l'on est capable de faire lorsqu'on met tous les acteurs autour de la table et que chacun avance des solutions, les met en oeuvre et permet de traverser la crise.

Mais, ce qui a moins bien fonctionné, c'est la cohérence des mesures de restrictions et de gestion de crise à une échelle interdépartementale, notamment avec les départements limitrophes des Alpes de Haute-Provence.

Jacques Espitalier,
maire de Quinson, président de la Commission
Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux (SAGE)

intervient sur la gestion de la ressource « Verdon ».

La région sud s'est organisée au fil des siècles dans le cadre d'un système des Alpes et de la région qui fonctionnait parce que le manteau neigeux se constituait, le stock d'eau se créait sur les montagnes et permettait de libérer une quantité d'eau parfois même trop importante au printemps et en début d'été. C'est là-dessus que nous avons constitué notre réflexion dans la moitié du siècle précédent, sur la création des réservoirs type Serre-Ponçon, Sainte-Croix ou Castillon et la chaîne Verdon, en pensant que cette démarche serait largement suffisante pour maintenir en eau la Provence.

Ce que nous vivons aujourd'hui est un phénomène dont nous avons connaissance depuis quelques décennies ; le changement climatique n'est pas quelque chose qui est passé de l'année 2021 à l'année 2022 d'un seul coup.

Je me rappelle que, jeune étudiant, on parlait déjà de la problématique du climat, de la gestion de l'eau et surtout, élément qu'on n'a pas encore abordé, de la question de la biodiversité et de la préservation des espèces, au travers notamment des milieux aquatiques. Cette évolution va certainement plus vite que nous ne l'avions imaginé il y a encore quelques dizaines d'années, par l'étude de prospective le projet Risque, Ressource en eau et gestion Durable de la Durance en 2050 (R²D²) qui nous donnait des éléments à long terme. Mais on voit avec l'année 2022, que la problématique du climat vient se confronter à nous

plus rapidement et plus fortement que prévu. Notre système commence à être en difficulté parce que notre approvisionnement en eau est touché. Chaque fois qu'un défi se pose à nous, nous répondons souvent par une réponse très technologique. La technologie, depuis l'ère moderne jusqu'à l'ère industrielle, nous fait apparaître qu'elle peut améliorer notre quotidien pendant des décennies. Nous voulons répondre directement au manque d'eau par une question technologique. Nous créons des retenues, nous avons de l'eau. Mais je pense qu'avant cela, notre société devrait se pencher sur la question philosophique : comment l'être humain peut-il s'adapter à l'ère nouvelle de transformation de notre climat qui va nous impacter ?

Je dirais que nous ne le ferons pas indépendamment de notre environnement et surtout de notre biodiversité, particulièrement celle constituée dans nos cours d'eau. Vous parlez de volume depuis un moment, mais si nous parlions de la qualité de l'eau ? Elle est essentiellement constituée par la régénération de l'eau dans nos rivières grâce à l'ensemble de la biodiversité qui la compose.

Ensuite, pour revenir à la convention que j'avais mise en place avec la Société du Canal de Provence (SCP) à l'époque où j'étais président du parc du Verdon, la première démarche consistait en la préservation de la qualité de l'eau. Celle du Verdon est d'une qualité exceptionnelle, mais on sait que l'évolution des consommations ou l'évolution des pratiques humaines fait que l'on peut arriver à des dérives. Nous avons donc engagé une convention de solidarité aval-amont. Nous avons été précurseurs, il y a déjà une quinzaine ou une vingtaine d'années, de la solidarité aval-amont sur la qualité des eaux, et nous nous en félicitons puisque le résultat obtenu est prometteur et porteur d'avenir. Mais il ne faudra pas qu'on s'arrête là.

Il nous faut également agir face au gaspillage de l'eau dans la région, revoir notre façon de l'utiliser et sa répartition entre les divers territoires. On a vu, démontré sur les graphiques précédents, que c'est notre département, qui a été le plus pénalisé en termes de quantité d'eau cet été, alors que c'est l'un des territoires des bassins de nos cours d'eau qui approvisionne en grande partie la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Verdon, ce sont 2,5 millions d'habitants qui sont approvisionnés en eau potable. C'est l'une des priorités de l'utilisation de l'eau qui, avec la qualité des milieux, constituent les deux grandes priorités qui doivent être préservées.

J'ai participé depuis de nombreuses années, mais notamment en 2022, aux commissions sécheresse, que ce soit celle des Alpes-de-Haute-Provence ou celle du Var, je me suis aperçu, qu'au mois d'avril-mai, lors d'une commission sécheresse dans le Var, le préfet du Var n'était pas vraiment mobilisé à cette époque sur ces problèmes-là. Mais au fil des mois, puisqu'il y a à peu près une réunion par mois, j'ai rapidement vu son évolution et sa préoccupation.





Il va falloir qu'il y ait une meilleure interaction en termes de gestion interdépartementale, entre les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence et les autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Var, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Il faut une coordination pour que nos citoyens comprennent comment on va mieux adapter notre gestion de l'eau. Sinon, personne ne comprendra pourquoi il doit économiser quand son voisin fait le contraire.

En terme de gouvernance et d'actions politiques, qu'il s'agisse de gestionnaires, des collectivités, les communes et les intercommunalités ou le Département et la Région, avec l'aide de l'État, il faut qu'on soit économe dans notre gestion de l'eau, par exemple, quand l'eau est transportée et mise à disposition.

On peut obtenir une meilleure desserte en eau en travaillant sur la qualité des réseaux d'eau potable dans nos collectivités. À Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), en cinq ans, nous avons économisé 1,6 million de mètres cubes d'eau pour 60 000 habitants, en améliorant la qualité de nos réseaux. En y associant une meilleure gestion de l'eau, nous proposerions à l'usager de faire des économies d'eau qui profiteraient aux milieux.

De plus, il nous faut agir sur la communication auprès du grand public et la concertation locale. Pour cela, prenons l'exemple du SAGE Verdon. Un SAGE sur un territoire de bassin, c'est mettre en place dans un bassin versant tel que le Verdon, une commission locale de l'eau qui est un mini parlement de l'eau, où sont représentés les collectivités, les usagers et les services de l'État. Il s'y discute en permanence de la gestion de l'eau dans ce bassin versant. Je voudrais saluer la future création du SAGE Durance, j'espère qu'avant la fin de l'année, cette commission locale de l'eau de la Durance verra le jour.

Le premier travail que nous avons constitué sur le SAGE Verdon, c'est le relèvement des débits réservés à l'aval des barrages de Chaudanne et de Gréoux. On avait précédemment 0,5 mètre cube/seconde à l'aval de Chaudanne, 1 mètre cube/seconde à l'aval de Gréoux ; nous sommes passés à 3 mètres cubes/seconde à l'aval de Chaudanne et à 2,2 mètres cubes/seconde à l'aval de Gréoux.

Nous sommes allés au-delà des prescriptions réglementaires et personne n'y a perdu en termes de quantité d'eau, mais les milieux s'en sont trouvés réconfortés. Cela nous permet maintenant d'envisager d'autres démarches. J'en veux pour preuve la restauration du Colostre, l'effacement des seuils à l'aval pour permettre que la biodiversité revienne dans nos rivières, mais pas uniquement pour la vie des poissons ou de la faune et de la flore, simplement pour que nos rivières où de nombreuses stations d'épuration sont déversées, puissent continuer à vivre et que ceux qui sont en aval puissent continuer à consommer de l'eau potable.

Christian Doddoli,
directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement de
la Vallée de la Durance (SMAVD), Établissement
Public Territorial de Bassin (EPTB)
rappelle les missions de cet établissement et son
rôle de coordination.

Ce syndicat regroupe l'ensemble des quatre départements, la Région qui est membre de la structure, treize intercommunalités de la Durance, quarante communes. Il intervient sur les risques et les inondations, et il est aussi opérateur de Natura 2000. Il est également concessionnaire dans le domaine public fluvial, et développe des actions de valorisation comme les bords de la Durance avec Véloroute.

Le bassin de la Durance fournit l'eau qui est envoyée dans les territoires du nord Vaucluse, dans les territoires du Var, pour alimenter un certain nombre de communes. Cela a été extrêmement important cet été, puisque de nombreuses communes du Var sont arrivées à épuisement des ressources locales, et c'est l'eau de la Durance, à travers les aménagements de la SCP, qui a permis que ces territoires ne manquent pas d'eau.

L'étude économique, réalisée il y a quelques années pour mesurer le poids de la Durance a démontré qu'elle contribue directement ou indirectement aux trois quarts du produit intérieur brut de la région. On l'a dit plusieurs fois, l'eau c'est la vie, c'est politique, c'est économique et c'est au centre de la vie et des décisions politiques de notre région.

On voit bien que dans ce milieu qui dépasse les limites administratives des départements, il a été nécessaire de travailler à cette échelle hydrographique plus qu'à une échelle administrative. C'est ce qu'on a essayé de faire, pas uniquement depuis cet été, mais depuis de nombreuses années. Nous travaillons à la mise en oeuvre d'un projet de bassin pour, entre autres, travailler sur ces questions de ressources. Au SMAVD, nous avons vu les premières sécheresses arriver depuis le milieu des années 2000, et nous avons senti, avec l'étude R2D2 prospective du climat 2030-2050, la nécessité de travailler sur cette question-là. Même si l'on était dans une période d'abondance de l'eau, on voyait arriver un changement de paradigme, d'où la nécessité d'anticiper et de s'adapter à la diminution de la ressource en eau future. Il y a cinq ans, le SMAVD s'est lancé dans la création d'un modèle de bassin versant. Cet été, nous avons effectivement été rattrapés par les faits de manière très violente.

Nous avons ressenti, dès le mois de juin, les prémices d'une possible bataille de l'eau. Nous avons vu arriver une forme de risque de fracture du territoire avec l'amont contre l'aval, la rive gauche contre la rive droite, les territoires qui voient l'eau s'accumuler contre les territoires qui voient l'eau arriver. Nous avons donc décidé, début juin, de monter en urgence une cellule de concertation, qui ne fait pas du tout concurrence aux démarches de l'État, et dont le but n'était pas de créer plus de réglementation, mais d'éviter les fractures et les potentiels conflits d'usages.

Au SMAVD, nous sommes persuadés que ce nouveau défi face à la baisse des ressources ne pourra être relevé que collectivement. Politiquement et techniquement, les solutions à mettre en oeuvre demain seront collectives, et basées sur des solidarités, sur des réflexions qui se font à un niveau supra départemental. Nous avons souhaité que les acteurs de tout le territoire discutent ensemble de leurs difficultés, et qu'il y ait des processus d'empathie (même si le mot est un peu fort). Il y avait évidemment des antagonismes en termes de besoins, mais élus et grands acteurs de l'eau ont réussi à travailler ensemble pour envisager quels leviers activer à très court terme afin de trouver des solutions. Car

si l'on a vécu une année difficile, l'épisode de sécheresse n'est pas terminé et on s'interroge déjà sur un nouvel épisode qui se reproduirait en 2023.

Le SMAVD a également fait oeuvre de pédagogie, en éditant toutes les deux semaines un bulletin qui expliquait la situation sur l'ensemble du bassin. Nous avons travaillé à la mise en oeuvre d'un outil pour mieux anticiper les épisodes de sécheresse dès l'année prochaine. Au lieu de réunir le Comité Local de l'Eau, qui compte une centaine de personnes, nous avons opté pour une structure plus réduite et de ce fait plus agile et plus fiable. Dans cette instance, nous ne nous substituons pas à l'Etat. Le SMAVD se veut aux côtés des collectivités pour apporter un éclairage, et inciter à faire du volontariat. Quand la Commission Exécutive de la Durance, a décidé très tôt de diminuer ses prélèvements, elle l'a fait pour plusieurs raisons et de manière volontariste. La décision de moins turbiner, donc de produire 60 % d'électricité en moins, a été prise par EDF de manière volontaire.

Tout le monde a pris conscience de la nécessité de mieux utiliser nos atouts pour activer les leviers de la modernisation. Le territoire pâtit depuis longtemps de problèmes liés à l'eau puisque dès le XII^e siècle, il s'est doté d'infrastructures. Il va falloir désormais les faire évoluer pour préparer le territoire à affronter les défis qui l'attendent.

Christian Doddoli présente l'outil Vigie Durance à partir des données de Météo France.

C'est un outil créé durant l'été 2022 qu'on va mettre en oeuvre grâce au travail de mes équipes. Il permettra, avec un effort collectif, à l'appui des données de Météo France et d'autres acteurs de l'eau qui souhaiteront y participer, d'améliorer les outils qui existent, comme ceux qu'utilise EDF, et qui pourront être un plus ouverts à l'ensemble du territoire. Ils permettront d'avoir une visibilité sur les risques de sécheresse dès fin février.

La Commission Exécutive de la Durance (CED) a déclaré qu'en obtenant très tôt des informations claires sur les risques de sécheresse, elle aurait diminué, dès le début de printemps, les prélèvements qui ne sont pas forcément prioritaires. Cela représente des volumes qui auraient pu atteindre 100 à 200 millions de mètres cubes, donc des volumes conséquents.

Pour rappel, 25 millions de mètres cubes, c'est un mètre de tranche d'eau dans Serre-Ponçon. L'objectif de ce nouvel outil est de disposer d'une information partagée, compréhensible par tout le monde et le plus tôt possible. Ce n'est pas le SMAVD qui va prendre la décision. L'idée est vraiment d'aider l'État à prendre ses décisions et ses arrêtés, d'être aux côtés des collectivités et des acteurs de l'eau.

L'outil développé par le SMAVD, C3PO, est une maquette du bassin versant et des milieux qui sont desservis, qui représentent plus de la moitié de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet outil est le fruit d'environ deux à trois ans de travail en interne et va permettre, en modélisant l'ensemble des liens entre rivières, nappes, infrastructures, canaux, barrages, etc., de se projeter dans le futur à partir des prévisions du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et avec un programme nommé Explore2 qui remettra les prévisions à jour. L'intérêt de cet outil est de nous donner une photographie de ce qui va se passer en fonction de différents scénarios dans 30, 40 ou 50 ans.

Les premières modélisations montrent que le remplissage de Serre-Ponçon et la disponibilité de l'eau en aval pour la basse Durance vont devenir très compliqués. La réserve agricole sera dépassée quasiment tous les ans, ce qui va poser de sérieux problèmes. L'outil permet de se projeter dans le futur et de tester des scénarios d'adaptation. Nous ne pouvons modifier le climat, alors réfléchissons à la manière de nous y adapter.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Gilbert Féraud, **France Nature Environnement**

Je voudrais d'abord saluer l'intervention pertinente de M. Espitalier sur le milieu naturel. Il ne s'agit pas de le conserver en l'état, mais de faire en sorte que notre accompagnement de cette évolution naturelle se fasse de la meilleure manière possible. Nous rencontrons des conditions climatiques singulières : des milieux humides au climat méditerranéen. Cette spécificité entraîne la présence d'une flore et une faune particulières qu'on se doit de préserver.

Grâce à la beauté des paysages, le tourisme est important dans notre département, il faut faire attention à certaines pratiques. Par exemple, les sports aquatiques ont d'autant plus d'impact sur le milieu naturel que les débits sont faibles. Par ailleurs, notre département compte des zones humides précieuses, et il faut nous montrer vigilants sur les débits réservés par rapport à ces zones humides. Nous avons, dans notre région, un milieu naturel en évolution.

Pierre Follet, **association, SOS Durance vivante**

Je souhaite interroger la DDT sur les pouvoirs des préfets en période de sécheresse, mais également sur leurs pouvoirs au niveau du remplissage des retenues pendant l'hiver et le printemps.

Catherine Gaildraud : Le préfet et l'État définissent des règles générales de gestion pour les ouvrages, les barrages, mais dans le cas particulier, à l'intérieur de ces règles de gestion, c'est bien l'hydroélectricien qui va faire ses choix de remplissage, d'ouverture pour pouvoir s'adapter en fonction des prévisions météorologiques. C'est lorsqu'on est en situation normale à l'intérieur de règles de gestion que l'aménageur fait ses choix de remplissage.

En revanche, lorsqu'on passe en situation de crise, le préfet peut avoir des pouvoirs supplémentaires pour réglementer certains usages, mais toujours en fonction des usages prioritaires. Les textes prévoient les mesures qui sont mises en oeuvre pour permettre de respecter les usages prioritaires qui sont l'eau potable, et en partie les milieux.

Jacques Espitalier : Un complément sur le remplissage des retenues. Par exemple, le SAGE Verdon a approuvé le remplissage des retenues de Castillon et de Sainte-Croix neuf années sur dix (malheureusement, l'année 2022 est la dixième année), et le remplissage à des cotes touristiques. Rappel des cotes touristiques : Castillon avec un remplissage à une cote nominale avec un marnage maximum

de 50 centimètres, et Sainte-Croix avec définition d'une cote touristique à l'entrée de saison, c'est-à-dire au 1^{er} juillet, et une diminution progressive en fonction des prélèvements.

Ceci a été inscrit dans le SAGE après une dizaine d'années de concertation, et après approbation réglementaire. Voilà ce que peut faire un SAGE sur le territoire d'un bassin versant.

Sophie Vaginay, **maire de Barcelonnette, présidente de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Il est effectivement très important de s'adapter. Il y a aujourd'hui des moyens sur lesquels les élus locaux peuvent réfléchir. Je parle de retenues collinaires, de petite hydroélectricité. Par contre, pour permettre aux partenaires de l'eau de s'adapter, il faut aussi adapter la réglementation. Il va falloir que l'État et le législateur s'adaptent. Il faudrait également parler de la GEMAPI. Quand on parle de l'eau, on parle de l'eau en termes de réserves, mais on a aussi l'eau qui fait des dégâts ; tout à l'heure, on parlait de la qualité de l'eau, mais quand l'eau arrive en lave torrentielle ou quand elle n'arrive pas en neige comme on souhaiterait qu'elle arrive, cela pose aussi des problèmes aux partenaires de l'eau que sont les maires dans les territoires.

Frédéric Esmiol, **président de la chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence**

Je voudrais intervenir sur la gouvernance à l'échelle interdépartementale. C'est un sujet qui nous tient particulièrement à coeur. Avec le département des Alpes-de-Haute-Provence, monsieur le préfet et Mme Gaildraud, nous échangeons régulièrement. Aujourd'hui, il existe des critères qui sont appliqués en fonction des différentes mesures, le changement de niveau du plan d'action sécheresse, vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise, où la gestion est totalement différente d'un département à l'autre au niveau agricole. C'est vrai qu'il y a des services de l'État qui sont peut-être moins réactifs d'un département à l'autre. C'est historique. Cela fait vingt ans que je suis aux manettes à la chambre d'agriculture dans différentes fonctions, je ne vais pas jeter la pierre aux départements voisins, mais je crois qu'il faudrait harmoniser. On a voulu harmoniser un plan de sécheresse ; aujourd'hui, chaque département a repris la main. Je peux comprendre mes collègues de Gréoux-les-Bains qui, cette année, devaient arrêter d'irriguer à 11 heures du matin quand les collègues de Vinon-sur-Verdon voyaient leurs enrouleurs, leurs pivots irriguer de la même façon, alors que le Verdon a les mêmes critères dans les Alpes-de-Haute-Provence

et dans le Var. C'est un exemple parmi tant d'autres. On a parlé du lavage des bateaux des Tropéziens, c'est très symbolique, c'est vraiment du visuel.

Il faut des règles qui soient applicables de la même façon. Quand on parle de partage de l'eau, ce serait déjà une première étape.

Jacques Burle,
adjoint au maire à la commune de Sainte-Tulle

Je voudrais poser une question relative à la fin des concessions sur les barrages hydroélectriques. Comment va-t-on faire pour la gestion de cette ressource si nos concessions sont retirées d'EDF et s'ils n'y participent plus ?

Pascale Sautel,
directrice Concessions EDF Hydro Méditerranée

Aujourd'hui, l'ensemble du partage de l'eau (dans la loi de 1955) est inscrit dans le cahier des charges de la concession. Nous avons cela à coeur et nous le faisons bien, parce que cela fait partie de nos valeurs. Si demain il y avait un nouveau concessionnaire, j'imagine que le concédant, qui est l'État, lui appliquerait un cahier des charges qui permettrait de continuer à faire vivre ce multi-usages, mais il le ferait certainement moins bien.

Jean-Yves Roux,
sénateur, conseiller départemental des Alpes de Haute-Provence

S'agissant des concessions, j'ai fait partie des sénateurs qui demandaient qu'elles restent publiques et non privées. Je crois qu'il est essentiel pour nos territoires que nous puissions gérer notre eau à la place du privé.

J'ai fait un rapport avec mon collègue Ronan Dantec, sénateur de Loire Atlantique, sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050. Tout ce que vous avez indiqué dans ces présentations et échanges en tables rondes, figure dans le rapport où l'on demande que la situation de l'eau soit étudiée avec des partenaires, que ce soit au niveau environnemental, au niveau des collectivités territoriales ou de l'État, pour essayer de faire un partage qui soit régulier, tout en sachant que les élus qui rencontrent des problèmes liés à la perte d'eau, aux fuites, aux canalisations défectueuses, attendent aussi un soutien très important des services de l'État, du Département, mais aussi des agences de l'eau. Grâce à cela, nous allons faire des économies et donc remplir un peu les nappes phréatiques.



LES
D
S
S



LAC DE SAINTE-CROIX © AD04

TABLE RONDE 3

QUELS EXEMPLES DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES ACTEURS DU DÉPARTEMENT ? COMMENT FONCTIONNENT LES ACTEURS ENTRE EUX ?

Animée par Denis Cheyssoux,
Journaliste à France Inter

INTERVENANTS :

Laurent Montel,

directeur de l'agence IT 04 / Département des Alpes de Haute-Provence

M. Pierron,

chef du service de planification et des affaires régionales à l'agence de l'eau (RMC)

Michel Blanc,

vice-président de la régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement (PAA)

Frédéric Esmiol,

président de la chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence

Bénédicte Martin,

vice-présidente de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de la politique de l'eau, de l'agriculture et des milieux aquatiques, présidente de l'Agora, instance de gouvernance régionale

Benoit Moreau,

directeur du développement de la Société du Canal de Provence (SCP)

Damien Grosjean,

responsable Responsabilité Sociale des Entreprises de L'Occitane

ÉCHANGES AVEC LA SALLE :

Claude Roustan,

maire d'Ubraye et président de la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF)



@ ERIC KATZWEDEL PHOTOGRAPHE

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ET TECHNIQUE DES COLLECTIVITÉS

1 - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Laurent Montel, **directeur de l'agence Ingénierie Territoriale 04 (IT04)** **Département des Alpes de Haute Provence**

Le Département intervient financièrement sur le petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement), à hauteur de 2 millions d'euros par an, dont 1,2 million d'euros pour les financements d'opérations d'eau potable chaque année dans le département. Cette aide intervient désormais au travers des Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale (CDST), avec les grands objectifs suivants :

- Anticiper, avec la rédaction de schémas directeurs de diagnostic ;
- Axer notre travail sur la partie qualitative : protéger les captages et mettre en place des traitements spécifiques quand cela est nécessaire ;
- Travailler sur la partie quantitative : on reparle des stockages, des interconnexions... ;
- Agir en faveur des économies avec la mise en place de télégestion, de compteurs et de démarches de ce type.

Nous avons toujours travaillé en hiérarchisant. Ce sont là les objectifs communs mais en essayant de s'adapter à chaque collectivité. C'est la force du Département de pouvoir venir en complémentarité d'autres financeurs, et d'aider les territoires sur les sujets les plus importants.

Si les financements ne sont pas rares, ils ne sont jamais assez abondants. Au regard des nouveaux enjeux, nous devons traiter les priorités. Des financements complémentaires nous permettraient d'envisager davantage de travaux.

Le Département travaille essentiellement avec deux financeurs dans le domaine du petit cycle : l'Agence de l'eau et l'État, au travers de la DETR (dispositif qui permet aux collectivités d'obtenir des plans de financement sur différents sujets).

Sur la question de l'indicateur de rendement du réseau, il n'est pas forcément le meilleur dans le département, mais cela s'explique déjà par les caractéristiques du territoire. Les Alpes de Haute-Provence comptent de nombreuses communes rurales, avec des réseaux qui sont très longs pour alimenter un nombre d'abonnés assez faible.

Par définition, les rendements globaux ne sont pas excellents. Pour autant, d'autres paramètres permettent de se rassurer comme les indices linéaires de pertes, qui révèlent que la situation n'est pas catastrophique. Tous les cas de figures existent dans le département. Avec certaines collectivités, il faut travailler sur les rendements. Pour d'autres, les rendements faibles et ne seront pas traités en priorité, dans la mesure où ils ne pourront être améliorés significativement.

On préférera se concentrer sur le captage, pour qu'il soit en capacité de produire plus, ou s'atteler à la recherche de ressources complémentaires.

Sur la gestion des rendements, nous nous appuyons davantage sur la collectivité gestionnaire, qui est en capacité de connaître son réseau et de pouvoir l'interpréter, plutôt que sur les études qui ne donneront qu'une image à l'instant T. Toutefois, l'étude sera intéressante pour les projections à moyen terme, et permettra de déterminer si la collectivité est en capacité localement de subvenir à ses besoins. Sur l'aspect rendement, c'est plutôt la gestion au quotidien qui va l'emporter.

La première source de financement, c'est d'abord la mise en œuvre d'un projet qui promet la meilleure efficacité pour un coût maîtrisé. Nous insistons sur ce point. C'est la partie d'ingénierie que le Département apporte. Nous nous positionnons aussi sur l'accompagnement technique des collectivités. Nous le faisons essentiellement au travers de l'agence départementale IT04, en relais des services qui le faisaient avant qu'IT 04 n'existe. Aujourd'hui, on a changé la configuration de l'assistance, ce qui permet aussi de financer différemment l'assistance technique, et et d'aller plus loin dans les projets.





2 - L'AGENCE DE L'EAU

M. Pierron, **chef du service de planification et des affaires** **régionales à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée** **Corse (RMC)**

L'Agence de l'eau RMC est présente au côté des communes pour travailler sur la quantité d'eau et la qualité de l'eau qu'on va laisser dans les milieux naturels. C'est cela qui va déterminer notre capacité à faire face aux crises. Ce sont des milieux en bon état qui nous permettent de bien fonctionner.

Si l'on arrive à laisser suffisamment d'eau dans les milieux naturels, on va recharger les nappes et les zones humides qui nous permettront d'alimenter les rivières et d'avoir suffisamment d'eau lors de périodes de sécheresse intense, comme celle qu'on vit aujourd'hui. L'enjeu majeur est bien la restauration des milieux naturels.

Le premier constat c'est la question des économies d'eau. Nous sommes tous assis sur une économie d'eau possible, pas facile, mais possible. Un chiffre pour qu'on puisse avoir cela en tête : 45 % des réseaux d'eau potable que vous gérez ont un rendement inférieur au rendement cible qui est fixé à 65 % environ en milieu rural et 85 % en milieu urbain. Il faut avoir ce chiffre en tête : le rendement moyen à l'échelle de tous les réseaux du département, c'est 65 %. Pour le dire autrement, cela veut dire que 30% des volumes d'eau prélevés, sont perdus. Ils ne restent pas dans les milieux naturels et repartent quelque part. Cela veut dire surtout beaucoup d'énergie dépensée pour les prélever et pour les perdre ensuite. C'est un chiffre important.

Nous allons axer le travail avec les collectivités sur cette question des économies d'eau. C'est notre première entrée, parce que nous voulons vraiment travailler sur ce sujet. Nous sommes déjà très présents auprès des collectivités dans le département où nous donnons chaque année environ 8 millions d'euros tous dispositifs confondus. Sur la partie eau potable, on a apporté un peu plus de 7 millions d'euros depuis le début du onzième programme, c'est-à-dire depuis début 2019, soit un peu plus de 2 millions d'euros par an.

Notre contractualisation actuelle dans la zone de revitalisation rurale, la partie vraiment rurale du département, c'est une enveloppe de 2,8 millions d'euros par an. Ce

sont des crédits qui sont disponibles aujourd'hui, qui sont bien utilisés puisqu'on a contractualisé avec un certain nombre d'entre vous pour pouvoir investir dans ce domaine, mais cela reste toujours un besoin.

Il y a actuellement des discussions, puisque le ministre de l'Environnement est venu à Marseille demander aux présidents des comités de bassin de l'ensemble du territoire et aux directeurs, de réfléchir sur les propositions qu'ils pourraient faire dans ce domaine-là. Nous entrons dans le plan de résilience que le gouvernement souhaite poursuivre. Des réflexions sont en cours. Évidemment, quand on parle avec les agences de l'eau, il y a des questions budgétaires qui sont définies, puisque l'enveloppe est comme la ressource en eau : épuisée.

Nos présidents de comités de bassin et les représentants qui sont présents dans la salle ont le souci de porter cette problématique : si l'on veut faire des efforts et pouvoir apporter plus d'argent, il faut discuter de l'enveloppe disponible.

A propos du transfert de compétence aux intercommunalités en 2026, l'Agence de l'eau pense qu'il faut une concertation. Aujourd'hui, seules deux communautés d'agglomération ont la compétence eau potable dans leur giron. Dans le reste du département, ce sont souvent des communes individuelles ou des syndicats. J'entends toutes les difficultés que cela peut poser de confier la gestion de son eau à une autorité supérieure, mais c'est une décision sur laquelle on vous encourage à réfléchir. La réglementation indique 2026, mais nous souhaitons vous aider à l'anticiper et pouvons vous accompagner financièrement dans vos réflexions en amont, en termes de technique et de tarification.

Le prix moyen de l'eau potable dans le département est à 1,80 euro le mètre cube. Il y a encore quelques communes (peu nombreuses), qui pratiquent un tarif inférieur à 1 euro. Cela les empêche d'accéder aux aides de l'Agence de l'eau, puisque le comité de bassin a fixé un plancher d'1 euro par mètre cube pour pouvoir intervenir. Pour qu'il y ait une solidarité collective du bassin, il faut que la collectivité se donne les moyens de pouvoir bénéficier de cela, et se dise qu'il reste toujours au minimum 20 % pour les collectivités à financer. On ne va jamais au-delà de 80 % collectivement avec les autres partenaires financiers. Nous pouvons également vous accompagner dans votre travail, en matière d'études et de réflexion juridique, pour définir quel peut être le bon tarif de l'eau.

L'IMPORTANCE DE LA LUTTE CONTRE LES FUITES ET DE LA RÉNOVATION DES RÉSEAUX

La compétence de l'eau a été transférée à Provence Alpes Agglomération, communauté de d'agglomération qui regroupe 46 communes, 48 000 habitants. Nous sommes ici à Digne, 18 000 habitants et 10 500 abonnés.

Michel Blanc,
vice-président de la régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement - Provence Alpes Agglomération

Nous avons eu la volonté, en 2009, de passer en régie parce que nous considérons que l'eau n'était pas un bien marchand et nous voulions avoir la maîtrise du service sur le plus long terme. Nous nous disions toujours que les recettes liées à l'eau devaient financer les dépenses de l'eau, ce qui a conduit à la création de la régie.

La Durance est à 25 kilomètres, le Verdon à 60 kilomètres et nous n'avons qu'une source, la Bléone. Nous avons une nappe de très bonne qualité, mais une seule source, c'est notre problème.

On parlait tout à l'heure de l'évolution des volumes prélevés. Avant d'être en régie, les chiffres montraient 70 % de rendement. Personne ne se souciait de la façon dont ils étaient calculés. Je dois dire qu'au regard des calculs que la préfecture a mis en place par la suite, nous nous sommes rendu compte qu'en réalité, le rendement n'était pas de 69 % ou 70 %, mais que nous étions tombés à 41 %. Nous avons pris conscience de l'état de nos canalisations. Pourtant, nous avons un coût marginal de l'eau qui est faible, puisqu'une simple chloration représente 1 % du coût d'exploitation, 8 kiloeuros par an de chlore. Nous avons une alimentation par gravitaire, ce qui nous est très favorable, et la redevance au prélèvement représentait 12 % du coût. Le coût d'exploitation et le coût marginal de l'eau étaient peu élevés, mais nous rencontrés des problèmes la première année de la régie.

En effet, si nous avons une bonne connaissance du fonctionnement du réseau, une connaissance globale à travers le gestionnaire et quelques plans AutoCAD dont nous disposons, pour le reste, nous ne savions pas trop où nous en étions. La régie a fixé des objectifs très ambitieux, à savoir 1 % d'investissement par an. On sait que la durée de vie d'un réseau en PVC est de l'ordre de 50 ans, celle d'un réseau en fonte de 80 à 90 ans. Nombre de nos canalisations qui avaient dépassé cet âge.

En ce qui concerne les branchements sur lesquels nous avons des casses, nous avons un objectif de 10 % en cinq ans, 15 % en cinq ans pour les vannes, c'est-à-dire que nous nous étions fixés des objectifs vraiment draconiens pour y arriver.

Nous avons ensuite procédé à l'achat des appareils de recherche des fuites. Nous n'avions que dix compteurs de sectorisation, ce qui entraînait des délais de quatre jours, cinq jours pour trouver une fuite sur des longueurs de 16 kilomètres. Nous avons peu de moyens. Nous disposions

d'une télésurveillance mais pas de supervision, c'était un peu au coup par coup et cela a entraîné des recherches très longues et donc un manque de réactivité.

Sur le critère des pertes et l'amélioration des rendements des réseaux, dès 2015, nous avons investi 4,5 millions d'euros dans cette programmation. En 2012, nous avons lancé le schéma directeur et en 2013, nous avons planifié certains travaux, ce qui nous a permis d'aller directement vers des phases constructives. Nous avons investi 4,5 millions et nous avons reçu 1,2 million d'euros de subventions. Je remercie nos partenaires, l'agence de l'eau et le Conseil départemental.



Au moment du transfert à PAA, nous affichions un excédent de 1 million d'euros, que l'on l'a transféré, jouant la solidarité envers les communes qui ont des problèmes structurants importants. Maintenant, nous faisons partie de Provence Alpes Agglomération et nous ne passons plus en priorité. (La priorité 1 ou la priorité 2 ce sera peut-être Montclar qui espère changer sa station d'épuration).

Je sais que les maires qui sont dans la salle ont peur des investissements parfois colossaux à réaliser, travaux qui nécessitent d'importants financements et il est logique que de son côté, Provence Alpes Agglomération priorise les travaux à réaliser.

Il existe beaucoup de vieux réseaux. Nous avons rajouté des compteurs de sectorisation qui nous permettent maintenant de passer de 16 kilomètres à 3 ou 4 kilomètres, cela permet d'intervenir presque directement. Nous avons préparé les choses.

Le prix du mètre cube a augmenté dans de nombreuses communes et pas dans d'autres où comme à Digne, il était au niveau haut. Il faut savoir que le prix de l'eau, c'est aussi un service. Pour avoir de l'eau, il est facile de tourner le robinet, mais il y a tout un processus derrière, c'est un service important.

LES ÉCONOMIES ET LA GESTION DE L'EAU EN AGRICULTURE (CHAMBRE D'AGRICULTURE - RÉGION SUD - SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE)

Frédéric Esmiol, président de la chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence

D'abord, merci pour l'organisation de ces assises, je remercie Éliane Barreille et monsieur le préfet. La parole agricole est attendue, parce que le monde agricole est consommateur d'eau, je crois que personne ne dira le contraire. Une réunion comme celle d'aujourd'hui permet aux uns et aux autres de s'exprimer. Les règles sont peut-être différentes des règles de demain. Je crois qu'il y a des volets d'amélioration qui sont indispensables et auxquels nous devons tous nous attacher pour avancer concernant le partage de l'eau et des règles communes.

La chambre d'agriculture, n'a pas la prétention de représenter les 2 000 agriculteurs du département, mais je crois que nous sommes parvenus à une gestion de la ressource dans ce département. Cette année, nous sommes montés d'un cran dans les difficultés d'approvisionnement en eau. Nous avons essayé de gérer au plus juste la possibilité de continuer à irriguer nos cultures. Vous avez dit que l'eau était indispensable à la vie. Se nourrir est également une évidence pour tout le monde. Nous aurons donc toujours besoin d'agriculteurs, pour nous alimenter, et j'espère pour longtemps.

Durant ces trente dernières années, des projets ont été initiés, à Serre-Ponçon ou Sainte-Croix. N'oublions pas les

infrastructures locales telles que le barrage de la Laye, le barrage de Vaulouve ou les 80 projets individuels qui avaient été initiés par l'ASA DIAS dans les années 80-90. Monsieur le Préfet, vous avez rappelé tout à l'heure qu'on est sans cesse en train de demander d'accompagner des projets pour des petites retenues collinaires, précisément pour essayer de moins collecter dans le milieu, capter de l'eau et la stocker en hiver. C'est un dossier auquel nous nous attelons ces dernières années avec l'impérieuse nécessité de réussir.

Pour faire appliquer le plan d'action sécheresse depuis les bassins déficitaires, Le département des Alpes-de-Haute-Provence a été précurseur, dès 2010, d'études de volumes prélevables, qui ont ensuite servi de base pour les Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et les programmes de gestion de la ressource en eau. Madame Barreille et moi étions allés ensemble dans le secteur de Reillanne et avec notre ancien préfet, M. Guérin, pour lui demander d'accélérer les démarches administratives lorsqu'on envisageait un projet de retenue collinaire. On parle bien de retenue collinaire, on ne parle pas de bassin, on ne prélève pas dans le milieu.

Pour être capable de stocker de l'eau qui passe en hiver, (parce qu'on a heureusement des orages et qu'on a la possibilité de capter cette eau-là), il faut à peu près quatre ans entre le moment où l'on initie le dossier et le moment où l'on peut espérer le premier coup de pioche. Il faut absolument raccourcir ces délais, il faut améliorer, raccourcir cette période administrative.





D'autre part, nous n'avons pas attendu les difficultés de l'année 2022 pour réfléchir à des moyens plus économes en eau : le goutte-à-goutte, la micro-aspiration. Nous avons parlé des outils d'aide à la décision, avec des tensiomètres et des stations météo connectés, qui nous aident à déclencher l'irrigation. Il faut continuer à s'équiper de matériels à la technologie avancée pour continuer dans ce sens.

Il y a également un centre d'expérimentation à Gréoux-les-Bains, Arvalis Institut du végétal, qui travaille sur des variétés plus résilientes, plus économes pour le blé dur, pour le blé tendre, pour l'orge, et pas uniquement pour notre région. Chacun fait le nécessaire pour essayer de vivre mieux cette diminution des possibilités d'irriguer, et c'est collectivement que nous y arriverons.

Par ailleurs, les réseaux gravitaires, avec des réseaux qui sont mis sous pression, sont plus économes en eau que par le passé.

Nous avons une palette d'outils à notre disposition. Ils doivent être accompagnés par l'État, par la collectivité. Un projet, porté en collaboration avec la Société du Canal de Provence, vise la sécurisation en eau du plateau de Valensole.

Il faut aussi accompagner nos lavandiculteurs. En 2000, il y avait 10 000 hectares de cultures sèches qui avaient besoin d'être irriguées ; aujourd'hui, il y en a 17 500. Il s'agit, notamment, de la lavande, du lavandin, des oliviers. Ces cultures que l'on irrigue, mais pour lesquelles, par contre, nous sommes capables de consommer beaucoup moins d'eau que ce que nous le faisons par le passé. Nous avons beaucoup de moyens à notre disposition pour accompagner les agriculteurs.

Le problème de l'agriculture, c'est que quand vous irriguez, cela se voit. Vous parliez des fuites, 25 % de l'eau part on ne sait où. Mais, cet été, il fallait être costaud pour sortir un enrouleur pour arroser à partir de 9 heures le matin, mais cela faisait partie des règles.

Ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui, nous avons besoin d'irriguer les cultures, nous avons évolué dans les pratiques. Il faut appliquer des règles en fonction des différents bassins versants, il y a des critères. Vous avez parlé dans vos propos introductifs des zones sécurisées, Forcalquier et le barrage de la Laye, en effet, faisaient partie des réseaux qui étaient sécurisés. Depuis le 10 ou le 12 août dernier, on est en crise, on n'a toujours pas d'eau.

Même au mois de novembre, avec le temps qu'il fait, nous sommes inquiets. Il a fallu que nous nous adaptions, nous en avons la faculté et nous continuerons à le faire.

Par contre, il faut que nous soyons capables de nous écouter, de définir nos priorités. Je suis tout à fait convaincu que l'eau potable est une priorité. Je n'ai rien contre mes collègues pêcheurs, mais il faut prioriser l'utilisation de l'eau. Nous avons parlé de l'Asse où il y a des assecs, il y a de l'eau souterraine aussi. Peut-être que certains critères doivent être changés.

Nous disposons des moyens nécessaires à l'établissement de règles justes. Ce que je regrette aujourd'hui, c'est que souvent nous avons des moyens techniques, mais on met en place des lois et il faut faire appliquer les règles. C'est ce point-là qui est gênant. Lorsqu'on veut essayer de durcir les choses, on applique la loi. Le monde agricole est un bon élève pour tous ces changements, nous l'avons montré tout au long de l'été, la solidarité s'est exercée. Mais il y a eu des répercussions économiques sur certaines exploitations. Une partie de nos éleveurs a subi une perte de 4 % de ses réserves de fourrages.

Dans le futur, s'il n'y avait pas d'eau, il faudrait bien que nous soyons capables de nous prendre en main, et on l'a déjà fait par le passé. Peut-être en irrigant pas les céréales d'été.

Prenons l'exemple de la PAC. Dans la prochaine politique agricole commune qui se met en place le 1^{er} janvier, nous parlons du verdissement, le deuxième pilier, l'éco-schéma. On demande beaucoup plus de diversité dans l'assolement ; plus de diversité, c'est plus de cultures. J'en discutais avec monsieur le Préfet, dans le courant de l'été, quand il fallait faire des choix en disant qu'on allait durcir les règles. On n'a pas pu mettre les colzas, qui sont des cultures qui se mettent en place dès le mois de septembre. En ce moment, on est en plein semis de céréales, il y a des difficultés dans certains secteurs, on sème dans des périodes sèches. Si l'on reporte toutes ces cultures en semis de printemps ou d'été, ce sont des cultures qui auront besoin d'eau l'été prochain. Or, le colza a déjà été planté, grâce au temps qui nous a été favorable depuis le 15 août. C'est autant de phénomènes qui nous permettent de maintenir une agriculture dynamique, de maintenir des marchés et de maintenir des installations, parce que les Alpes-de-Haute-Provence sont un département fleuron, où s'installent autant de jeunes qu'il y a d'agriculteurs qui partent à la retraite. Cela signifie que notre métier a encore de l'avenir.

Bénédicte Martin,
vice-présidente de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de la politique de l'eau, de l'agriculture et des milieux aquatiques, présidente de l'Agora, instance de gouvernance régionale

La Région intervient dans le champ de l'eau, à la fois sur l'hydraulique agricole, sur l'irrigation agricole et sur la protection des milieux aquatiques. Il y a au Conseil régional, une culture de la gestion économe de la ressource qui ne date pas d'aujourd'hui. Néanmoins, depuis le mandat précédent, quand Éliane Barreille était vice-présidente de la Région, nous avons toutes les deux eu très tôt le sentiment que l'urgence agricole se faisait sentir et nous n'avons pas attendu 2022 pour mesurer l'urgence à agir sur le champ de la prévention d'une gestion beaucoup plus économe de l'eau.

Nous avons un schéma régional de la ressource, un schéma régional d'hydraulique agricole, nous possédons une Ferrari qui est la Société du canal de Provence, mais nous avons aussi tout ce qu'on accompagne à travers le tissu des ASA qui remplissent un rôle très important, et enfin, nous avons plusieurs dispositifs.

Nous avons travaillé avec le programme ProHydra 2018-2028 afin d'avoir une vision des besoins en irrigation agricole à l'échelle de la région. Ces besoins sont de l'ordre de 700 millions d'euros sur dix ou quinze ans. Nous en avons tiré des priorités. Nous travaillons également avec la Chambre Régionale d'agriculture pour accompagner les associations syndicales d'irrigants, pour faire émerger des projets et les porter à maturité pour pouvoir élarger aux fonds régionaux, aux fonds européens et aux fonds de l'agence de l'eau.

Ensuite, nous avons différents objectifs dont la modernisation des réseaux. Pour économiser l'eau, il faut moderniser les réseaux. Il faut donc recourir au Feader et pour cela, il faut que nous venions à bout d'un point qu'on a soulevé au moment du vote du SAGE, le 18 mars dernier : nous rencontrons un problème de cartographie des masses d'eau considérées comme un état moins bon sur la Durance et le Verdon, pour lequel on avait une dérogation. Je sais qu'on a avancé sur le périmètre SCP ; à l'aval de la Durance, nous n'avons pas encore trouvé de solution. Si l'on ne trouve pas de solution, pas de Feader, pas de modernisation de réseaux, pas d'économie d'eau à l'aval de la Durance qui fait partie de nos priorités.

J'insiste sur ce point, parce qu'on parle de l'amont et de l'aval. Nous visons cette modernisation des réseaux et connaissons très bien les secteurs sur lesquels il faut que nous appuyions. Nous avons aussi pris des décisions budgétaires. Nous avons considérablement augmenté notre budget sur fonds propres de la Région. Nous entrons en prochaine PAC, nous fléchons prioritairement le budget Feader sur l'hydraulique agricole, c'est une véritable priorité du président Muselier et de la majorité régionale, nous l'avons rappelé en plénière vendredi dernier.

Il y a aussi la question de la sécurisation. Pour nous, cela ne fait pas débat, parce qu'aujourd'hui nous avons 20 % de la SAU (surface agricole utile) irriguée à l'échelle de la région, et avons en portefeuille à peu près 35 000 hectares encore de mises à l'irrigation entre le projet territorial Hauts de Provence Rhodanienne» (HPR), la Société du Canal de Provence et les différents projets d'ASA. Et cela pour sécuriser des cultures, fleuron de l'économie régionale : la viticulture, la lavande ; ce sont 2 milliards d'euros à l'export pour la région Sud. Ce n'est pas neutre en termes d'emplois, en termes de paysages, en termes de tourisme.

Nous avons besoin de travailler sur la substitution et besoin de sécuriser les financements sur la substitution. Quand on veut soulager les cours d'eau déficitaires qui sont sous grande tension, quand on veut soulager les nappes phréatiques, il faut qu'on soit en capacité aussi de mener des grands projets d'aménagement hydraulique comme ont su le faire nos aînés en étant visionnaires et nous devons le faire tout de suite pour ne pas rencontrer de grandes difficultés.

Modernisation, sécurisation et substitution, c'est le panel des actions que nous développons.

La Région a pris une mission d'animation et de concertation de l'eau par décret ministériel en 2018, qui fait d'elle un acteur qui permet de concerter, de réunir, de dialoguer. L'Agora, qui n'a pas de fonctionnement juridique, c'est ce qu'on appelle un « parlement de l'eau ». En tout cas, cela permet aux différents collèges d'usagers de partager la connaissance, de partager une vision. C'est un peu à l'image de ce qui a été fait cet été sur la Durance, c'était l'amont et l'aval, la rive gauche et la rive droite. Là, c'est faire travailler les différents collèges et les différents types d'usagers pour éviter justement qu'il y ait cette guerre de l'eau. Les trois quarts de la valeur ajoutée de la région sont liés à l'eau.



Benoît Moreau, directeur du développement de la Société du Canal de Provence (SCP)

Le canal de Provence est né dans les années 60, et à l'époque déjà on parlait de collectif : l'État, tous les départements à l'échelle régionale, alpins ou littoraux, les chambres d'agriculture, ainsi que la Caisse des dépôts et le Crédit Agricole. C'est une société publique d'aménagement régional qui est l'outil des collectivités et qui porte une concession de la région, un patrimoine public de la région.

On parlait tout à l'heure de solidarité, on parlait d'économies d'eau. La meilleure des solidarités, la meilleure des économies d'eau, c'est l'eau qu'on ne prélève pas.

Pour donner une idée, vous parliez de 90 % de rendement, pour le canal de Provence. La concession régionale, c'est 4 % des prélèvements à l'échelle Durance Verdon, pour 40 % des besoins à l'échelle régionale, pour l'irrigation, l'industrie et l'eau potable, puisqu'on dessert 2 millions d'habitants via les collectivités territoriales.

Pour revenir sur l'aspect Jabron, le problème était assez simple : des arrêtés préfectoraux de restriction, et pas uniquement pour 2022, tous les ans sur ce bassin versant ; une sensibilité très forte de l'État et de tous les acteurs sur le territoire. Éliane Barreille, qui avait d'autres fonctions à l'époque, a porté ce projet très fortement. Monsieur le Préfet, vos prédécesseurs l'ont porté aussi. La problématique, c'était soit on arrêtaient de prélever dans le Jabron pour des besoins agricoles avec tous les enjeux que cela créait pour l'agriculture, soit on essayait de trouver une solution, celle d'aller chercher la ressource là où elle est stockée. Je n'aime pas beaucoup parler de ressource sécurisée, je préfère parler de ressource stockée, c'est-à-dire qu'un stock, il est fini, mais il existe. Quand il y a du stock, on peut prélever à partir du moment où c'est stocké l'automne et l'hiver.

Pour cette solution, pour sécuriser, l'État, la Région, le Département, les chambres d'agriculture étaient autour de la table. Cela peut paraître faible, mais c'est une série d'exemples comme ça qui seront utiles. C'est 250 000 mètres cubes qui ont été prélevés dans le Jabron et qui seront demain prélevés sur le barrage de l'Escale où il y a déjà des réseaux existants. Nous ne créons rien, c'est simplement des extensions de canalisations souterraines qui, en outre, ont peu d'impact. Cela représente 160 hectares où l'on parle de modernisation, de possibilité de changement de pratiques, de consommer moins d'eau. En effet, à chaque fois que l'on modernise, c'est un facteur entre 3 et 5 d'économie d'eau, voire parfois 10. C'est exemplaire en usage, on utilise moins d'eau, et le milieu est gagnant. Fondamentalement, on parlait de milieu, l'agence est intervenue fortement dans le financement.

Avec quelques exemples de ce type, on peut se montrer raisonnablement optimiste quant à la capacité de se mettre d'accord, quand on a des élus qui portent ces projets, et avoir des financements parce qu'on est sur des projets très simples.

Ce que l'on a fait sur le Jabron est l'un des exemples de solidarité aval-amont.

Un autre exemple est l'appui qu'on apporte au parc du Verdon. Quand je dis « on », ce n'est même pas la SCP, c'est la concession régionale et ses usagers. C'est bien un retour de solidarité, c'est-à-dire que ce sont les usagers de l'aval qui financent une part de l'autofinancement des stations d'épuration sur le bassin versant du Verdon, qui représentent 300 000 euros par an. C'est direct, c'est du concret, ce n'est pas seulement des mots. La solidarité s'applique de cette manière et sur les opérations où il y a besoin de maîtrise d'ouvrage. LA SCP est un outil des collectivités territoriales pour porter des projets.



LES ÉCONOMIES D'EAU DANS L'INDUSTRIE : L'EXEMPLE DE L'OCCITANE

Damien Grosjean,
responsable Responsabilité Sociale des Entreprises
de L'Occitane

Le laboratoire M&L représente la branche industrielle du groupe L'Occitane. Petit retour en arrière, je vais commencer avec l'arrêté préfectoral qui date de 2011. Évidemment, on ne discute pas le régalien, on l'applique. Nous sommes restreints dans les consommations d'eau, potable ou de forage. Nous sommes également astreints à assurer la qualité de l'eau au niveau sanitaire pour nos collaborateurs. Et nous sommes aussi astreints sur les rejets de la station d'épuration de Manosque, il y a des seuils à ne pas dépasser. C'est le régalien.

Ensuite, il y a des démarches volontaristes. En 2015, nous nous sommes lancés dans une démarche de certification ISO-14001, qui passe par un engagement au plus haut niveau de la direction. Cela commence par un état des lieux, la mise en place de systèmes de monitoring et d'objectifs, tout un tas de gouvernances qui vont permettre de battre la mesure et de prendre des décisions. Tout à l'heure on parlait d'outils d'aide à la prise de décision, une démarche de certification ISO sous-entend que l'on se structure et s'outille pour mettre le doigt sur ses principales problématiques.

Quand on fait un bilan, en cinq ans nous avons réussi à faire des gains d'environ 100 000 mètres cubes d'eau à l'année, grâce à cette démarche d'amélioration continue.

Sur l'aspect comportemental, nous avons adopté les écogestes. Sur l'aspect technique, dans un premier temps, nous sommes passés en mode curatif, en nous attelant à tout ce qui est associé aux fuites. Dès le début de ces démarches, nous avons très vite obtenu des gains.



ECHANGES AVEC LA SALLE

Claude Roustan,
maire d'Ubraye et président de la Fédération
nationale de la pêche en France (FNPF)

Je voudrais revenir sur le financement de l'eau. Aujourd'hui, j'essaie de faire passer ce message autant que je peux le faire dans les instances dans lesquelles je siège, l'eau devrait payer l'eau. Il faut savoir que 352 millions d'euros issus des redevances que nous payons tous au titre de l'eau partent pour financer en grande partie la biodiversité terrestre. Monsieur le représentant de l'agence de l'eau qui est ici, ne serait-ce que pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, toutes les années, c'est plus de 100 millions d'euros.

Nous avons évoqué tout à l'heure le problème des collectivités locales. Je suis maire d'une petite commune et nous avons besoin de financement. Si demain nous voulons arriver à respecter les directives cadres européennes, il faut que nous ayons les moyens de le faire. Actuellement, les petites collectivités ont du mal à atteindre les objectifs qui leur sont imposés. Elles ont également du mal à financer leurs projets, pas seulement par manque d'argent, mais aussi du fait de la méthode (les lettres de mise en demeure ou la visite des personnes de l'agence de l'eau). J'en suis administrateur et je le dénonce à chaque fois que je siège à un conseil d'administration. Cette vision trop technocratique des services vis-à-vis des petites collectivités, est insoutenable. Aujourd'hui, les petites collectivités ont davantage besoin de soutien, d'aide, de conseils pour pouvoir atteindre les objectifs, et c'est ce qui leur manque de manière considérable. Je voudrais qu'on porte une attention particulière à cela et que cette vision technocratique soit un peu moins prégnante sur l'ensemble des collectivités.

Concernant ma deuxième casquette, bien évidemment, la conciliation des usages est importante. Je milite pour la protection des milieux aquatiques et piscicoles. Bien évidemment, dans une période difficile telle que nous la vivons aujourd'hui, les milieux sont extrêmement importants. Et bien sûr, c'est quand il n'y a pas d'eau que les conflits d'usages naissent. On ne fait pas de l'eau avec des textes. Il faut qu'il y ait cette conciliation. Mais je regrette aussi, que sur le plan départemental et sur le plan national, les milieux aquatiques soient trop souvent la variable d'ajustement quand il y a des mesures à prendre.

Bénédicte Martin - Pour revenir sur ce que disait M. Roustan sur la protection de la biodiversité, la Région intervient dans le cadre de contrats de rivière notamment sur tout ce qui est protection et restauration des milieux aquatiques, avec des passes à poissons ; nous avons de nombreux contrats de rivière en cours.

Nous travaillons aussi aux côtés de la fédération, votre association régionale et les fédérations départementales de pêche, pour les accompagner dans l'exercice de leurs missions.

Enfin, on parle des réserves d'eau, mais cet été, si on a pu avoir de l'eau de la Durance à l'aval, c'est parce qu'on avait une réserve.



LES ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER 1 « EAU POTABLE » :
Comment sécuriser l'approvisionnement en eau potable ?
Quelles solutions innovantes

ATELIER 2 « AGRICULTURE » :
Comment accompagner l'agriculture dans l'adaptation au
changement climatique ?

ATELIER 3 « GOUVERNANCE, TOURISME ET COMMUNICATION » :
Comment mieux anticiper les épisodes de crise « sécheresse »
et leurs impacts sur les usages de l'eau ?



@ ERIC KATZWEDEL PHOTOGRAPHE

ATELIER 1 « EAU POTABLE » :

Comment sécuriser l'approvisionnement en eau potable ?

Quelles solutions innovantes

ANIMATEUR : Laurent Montel, directeur d'Ingénierie Territoriale (IT 04) Département 04

INTERVENANT : Laurent Poumarat, responsable adjoint du département santé et environnement de l'Agence Régionale de la Santé (ARS-PACA)

RAPPORTEUR : François Prevost, adjoint au maire de Lurs

Premier axe : la protection de la ressource

En ce qui concerne la protection de la ressource, nous avons entendu plusieurs témoignages. Je pense notamment à ce qui s'est dit sur le plateau de Valensole, mais aussi sur la commune de Lardiers et la vallée du Jabron. J'insisterai pour dire que ces questions de protection de la ressource doivent s'envisager sur le temps long. Devant des ressources durablement polluées, il faut accompagner cette transition, pour passer de la situation actuelle à une situation plus saine en appliquant les politiques dont les effets se feront sentir sur le temps long.

Deuxième axe : la diversification de la ressource

Diversifier la ressource passe par exemple par les interconnexions : interconnexions entre communes, entre collectivités voire entre intercommunalités. De ce point de vue, des questions ont été posées sur la mise en œuvre de ce type d'interconnexions. Par exemple : comment fait-on pour s'interconnecter avec une commune qui ne veut pas partager sa ressource ? Cela peut en effet être assez compliqué. D'aucuns disaient que la diplomatie peut y arriver, mais pas forcément. Parfois il faut probablement que l'État joue son rôle, si ce n'est d'arbitre, au moins d'incitateur, pour forcer la main quand ce n'est pas possible. Le cas de Saint-Maime a été évoqué ; le cas de La Palud-sur-Verdon qui dit : « c'est bien gentil, mais je vois l'eau passer, les habitations sont à 600 mètres au-dessus du lit du Verdon, je n'en profite pas et je n'ai pas de solution, comment je fais ? »

Troisième axe : la modernisation des réseaux

Ensuite a été évoquée la question de la modernisation des réseaux et notamment du coût des recherches de fuites.

Quatrième axe : les problèmes d'économie d'eau

Même si ces deux thématiques ont été relativement peu abordées dans les interventions, elles l'ont été probablement sur les panneaux qui ont été présentés dans la salle et qui feront l'objet de la synthèse qui vous sera présentée par la suite.

Il y a eu une suggestion transversale en dehors de ces quatre axes, qui consiste à dire que l'on a besoin d'un observatoire de l'eau. L'intervenant qui l'a évoqué parlait d'un observatoire à l'échelle départementale. La question que l'on peut se poser est la suivante : un observatoire très bien, mais pour quoi faire ? Est-ce que l'échelle départementale est une bonne échelle ? Il y a déjà des observatoires de l'eau, le SMAVD a le sien, il nous a été rapidement présenté ce matin. La Région dispose aussi de certaines données qui sont collectées et traitées. La question de l'observatoire de l'eau à l'échelle départementale a été évoquée, rendant ainsi hommage à l'efficacité des services départementaux, en particulier à IT04. Je ne peux qu'appuyer ce satisfecit.

Il ressort de tout cela l'absolue nécessité d'avoir une approche globale de solutions intégrées (et non parcellisées) qui accompagne les politiques publiques qui devront faire preuve d'agilité, d'adaptation et de souplesse, notamment en situation de crise.

Le Département a évoqué à ce propos, la mise en place de fonds, mobilisables en situation d'urgence, pour répondre à des situations dans lesquelles on n'a pas le temps de déposer des dossiers de longue durée, etc... C'est probablement une excellente initiative.

ASSISES

ATELIER 2 « AGRICULTURE » : Comment accompagner l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique ?

ANIMATRICE : Catherine Gaildraud, directrice départementale des territoires (DDT) des Alpes de Haute-Provence

INTERVENANTE : Fabienne Guyot, animatrice à la chambre d'agriculture des Alpes de haute-Provence

RAPPORTEUR : Violaine Bousquet, chef du service agriculture et forêt au Département, et Michel Costes, directeur du laboratoire vétérinaire départemental

Adaptation de l'agriculture à la sécheresse

Comment adapter l'agriculture de notre département à la sécheresse ? Une première idée était d'adapter les variétés et les cultures à ce changement climatique, en introduisant, par exemple, le sorgho dans notre département. D'autres idées dans ce sens ont émergé sur de nouvelles variétés plus ou moins précoces, et plus résilientes au changement climatique.

Ensuite, il y avait un point sur le fait de développer une agriculture de conservation qui reprend des grands principes agronomiques : travailler sur le sol afin d'améliorer sa résilience et le stockage de l'eau. Ce serait, par exemple, limiter le labour des sols, introduire des semis directs sous couvert. De nombreux champs restent à explorer, certains le sont déjà chez certains agriculteurs, notamment dans le val de Durance, démarche accompagnée la chambre d'agriculture.

Il faudrait également actionner le levier de la recherche et du développement, notamment en matière d'expérimentation de ces nouvelles pratiques agricoles, à l'échelle de la parcelle, qui serait partagée par des groupes d'agriculteurs. Ce sont des pratiques qui se font déjà. L'atelier s'inscrit dans une continuité : adapter l'agriculture telle qu'on la connaît aujourd'hui, en améliorant l'existant face à la problématique climatique. Il n'y a pas eu de révolution particulière apportée à l'agriculture locale, plutôt des adaptations qui s'inscrivent dans la continuité.

En outre, il convient de favoriser davantage le lien avec le milieu naturel, sachant qu'il existe des jeux d'interaction entre le milieu naturel qui est capable de stocker la réserve d'eau et l'agriculture qui, tout en le préservant, pourrait en bénéficier.

De plus, des questions ont été posées, et des alertes sonnées au sein du groupe. « On veut bien adapter et changer les pratiques, mais attention, l'agriculture est une activité économique et elle se doit d'être rentable ». Se posait également cette question : veut-on quand même assurer une souveraineté alimentaire pour notre département, pour notre territoire ? Pour ce faire, il nous faut une diversité de productions. L'irrigation permet cela notamment. Il faut un juste équilibre. Attention aux coûts annexes induits par l'importation de denrées alimentaires que l'on ne pourrait plus produire dans notre département, mais que l'on importerait depuis d'autres territoires qui rencontrent moins de contraintes.

Doit-on encore développer le réseau d'irrigation ou plafonner la superficie irrigable, sachant que la SAU (surface agricole utile) irrigable aujourd'hui dans le département se situe entre 11 % et 15 % de terres irrigables ? Le développement doit sécuriser l'existant. Il a été pris comme exemple, les cultures au sec telles que les oliviers ou le lavandin qui nécessitent un apport d'eau, mais qui est un apport maîtrisé et ponctuel pour qu'elles puissent quand même réaliser leur cycle de vie. Il ne s'agit pas d'irriguer pour cultiver du maïs, mais d'avoir des cultures qui sont adaptées à notre territoire. En préambule, on avait une très bonne synthèse proposée par la chambre d'agriculture qui nous rappelait que, notamment en dessous de 400 000 millimètres d'eau par an, il n'y a plus de culture possible. Il faut donc sécuriser la ressource en eau.

Enfin, s'est posée également la question de la préservation des terres irriguées face à l'urbanisation. On a vu dans le passé qu'il y avait concurrence entre urbanisation et production sur les terres agricoles qu'il s'agit de sanctuariser aujourd'hui.

DE L'EAU



Moderniser les réseaux d'irrigation :

On l'a vu dans la restitution de la première question, il convient d'agir pour limiter les pertes, optimiser le fonctionnement des réseaux, etc... Plusieurs idées émergent.

- Développer les techniques d'irrigation économes avec par exemple du goutte-à-goutte. Ces nouvelles techniques doivent être adaptées au choix de culture que l'on va faire. Si arroser des oliviers, au goutte-à-goutte reste possible, arroser du blé avec du goutte-à-goutte, est moins pratique, même si, a priori, cela a déjà été expérimenté.
- Développer toutes ces techniques, en faire émerger de nouvelles ; les expérimenter, dans un premier temps sur des parcelles, puis les déployer dans un pool d'agriculteurs plus important.

Économiser l'eau : optimiser les techniques de pilotage de l'irrigation :

- Recueillir des données, l'hygrométrie, la météo, etc., de manière à piloter au plus fin les capacités d'irrigation dans un secteur donné.
- Savoir utiliser des ressources que l'on a à portée de main, comme par exemple les eaux usées. Ne peut-on utiliser les eaux usées pour irriguer des parcelles agricoles ?

Développer la concertation et le partage de la gestion de l'eau à l'échelle locale.

Cela rejoint un peu ce que l'on disait dans le groupe précédent : avoir des commissions, un observatoire qui créerait une espèce de consensus sur la gestion de l'eau dans un bassin ou une commune, et qui permettrait d'identifier voire d'inciter à la culture de certaines variétés végétales plutôt que d'autres, en fonction du contexte local et de l'adaptation des végétaux à la parcelle, ou un petit peu au-delà.

Enfin, parce que cela existe, la voie réglementaire avec les droits à l'eau

Existe-t-il au niveau de l'État ou d'autres organisations, la possibilité de brider en quelque sorte l'utilisation de l'eau de manière à économiser et à adapter la ressource disponible à l'usage que l'on veut en faire ?

ATELIER 3 « GOUVERNANCE, TOURISME ET COMMUNICATION » :

Comment mieux anticiper les épisodes de crise « sécheresse » et leurs impacts sur les usages de l'eau ?

ANIMATRICE : Corinne Bord, sous-préfète de Castellane

INTERVENANT : Bernard Clap, président du Parc Naturel Régional du Verdon

RAPPORTEUR : Blandine Boeuf, cheffe du service de l'environnement et des risques à la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence

Nous nous sommes placés sur deux temps : le temps de la crise et le temps long, savoir comment on peut adapter les activités sur le long terme.

Tout d'abord la gestion de crise

Les débats ont beaucoup tourné autour de la question de l'anticipation : comment peut-on anticiper au maximum des situations de crise et comment, derrière, les acteurs peuvent adapter, d'une part leurs discours, et d'autre part, leurs activités, pour permettre de limiter au maximum les conséquences négatives sur leurs activités économiques.

Nous avons constaté un décalage entre des modèles très précis établis par EDF, qui avait anticipé la crise dès le mois de mars-avril et avait publié des bulletins Internet, et les acteurs sur le terrain qui n'ont pas forcément entendu, ou reçu, ou perçu ces messages d'alerte. Nous nous sommes posé la question de savoir comment améliorer les modèles, c'est ce que proposait le SMAVD ce matin. S'appuyer sur des modèles qui permettent d'être plus précis et affiner les différents scénarios probabilistes d'une part, et permettre une meilleure appropriation de ces informations par les acteurs locaux et donc une meilleure anticipation des crises, d'autre part.

Comment mettre en lien ceux qui produisent les données, comme EDF ou le SMAVD, et les acteurs du tourisme qui ensuite peuvent prendre les bonnes décisions ? On a proposé de mettre en place une instance de concertation pour structurer un discours commun, afin de prendre les bonnes décisions au bon moment, c'est-à-dire pouvoir les anticiper suffisamment tôt. Il faut aussi décider quand prendre les bonnes décisions.

Une difficulté toutefois a pu être relevée par différents acteurs : la multiplicité des acteurs du tourisme. Contrairement à l'agriculture, par exemple, où existe une chambre d'agriculture avec qui l'on peut dialoguer en bilatéral, les activités touristiques sont multiples et pas toujours fédérées selon les territoires. Il apparaît nécessaire d'avoir des interlocuteurs qui soient rassemblés ou qui puissent prendre le relais, et diffuser les messages de communication.

Sur la gestion de la crise, il y avait d'une part, l'anticipation de la crise, et d'autre part, la communication. Cette année, et cela a été beaucoup soulevé lors des échanges, nous avons connu une surmédiatisation autour du manque d'eau, dans le Verdon et à Serre-Ponçon. Les médias ont contribué au fait que les touristes ne viennent pas aux lacs, et les acteurs du tourisme en ont doublement pâti.

Il faut développer très en amont, des éléments de langages communs, pour objectiver les débats. On a pointé du doigt,

par exemple, des images diffusées sous un angle qui aggravait la situation. Il s'agit de rassurer les touristes, en leur expliquant que le Verdon et Serre-Ponçon, ce n'est pas que de l'eau, qu'il y a de nombreuses autres activités possibles pour que le manque d'eau ne soit pas être un frein à l'activité touristique.

Ensuite, il y a les actions à long terme

Face à cette gestion de crise, des actions de long terme devront être mise en œuvre pour s'adapter à la situation qui risque de se répéter de plus en plus souvent avec le changement climatique. Comment aider les professionnels du tourisme à évoluer d'une activité très axée sur l'utilisation de l'eau, vers d'autres activités, qui soient compatibles au manque de ressource ?

Si l'activité estivale autour des lacs a largement été évoquée, il conviendra d'anticiper également sur la problématique des stations de ski face au manque de neige.

Quelle communication faire autour des différentes activités ? On a parlé de développer, sur le long terme, le tourisme « quatre saisons » pour que les stations de ski diversifient leurs activités en mettant en place un plan de résilience du tourisme face à la rareté de la ressource en eau.

En marge de cette diversification des activités, il faudra éventuellement mettre en place des aménagements, notamment autour du lac de Serre-Ponçon. Le Syndicat mixte d'aménagement du lac de Serre-Ponçon (SMADESEP) l'a fait un peu en urgence cette année, mais sur le long terme, il faudra continuer à s'adapter à des marnages de plus en plus importants du lac, donc continuer à équiper et à s'atteler l'accompagnement des socioprofessionnels dans cette mutation des activités, à la fois d'un point de vue financier et d'un point de vue technique. Là aussi s'est posée la question d'avoir, plutôt qu'une instance de communication, un groupe de travail, pour accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques. Il serait souhaitable que cette instance de concertation puisse se tenir à l'échelle locale et prenne en compte les spécificités de chaque territoire, puisque l'Ubaye, par exemple, n'a pas les mêmes problématiques que le Verdon.

Nous avons abordé tous ces sujets de façon connexe. Nous n'avons pas eu le temps, malheureusement, d'aborder les sujets gouvernance infra-départementale ou la communication grand public.

ASSISES DE L'EAU

CLÔTURE



© ERIC KATZWEDEL

Eliane BARREILLE
Présidente du Conseil départemental
des Alpes de Haute-Provence

Faire la synthèse des restitutions des ateliers, ce n'est jamais très simple. Ce sont des sujets qui méritent vraiment des débats, une attention particulière. Ceci étant, je vous annonce qu'il y aura une continuité, car avec Monsieur le Préfet, nous avons décidé de faire des actes de ces assises, pour graver dans le marbre ce qui s'est dit aujourd'hui, afin d'en tirer des conclusions et mettre en perspective des dispositifs. La Région a prévu dans les mois qui viennent de faire également ses assises régionales, pour présenter ensuite un plan d'actions régional.

J'ai noté surtout un mot fort qui est revenu à plusieurs reprises : l'anticipation. C'est ce que l'on avait tous bien noté cet été : un manque d'anticipation. Ce doit vraiment être notre préoccupation majeure.

Sur tout ce qui touche à l'eau potable, protection des ressources, diversification des ressources et économies d'eau, je veux vous rappeler que nous avons au Département des Alpes de Haute Provence, l'agence d'ingénierie territoriale IT04, que nous avons déjà renforcé par des moyens nouveaux, et nous continuerons de le faire. Vous pouvez faire appel à ce service, leurs agents sont à votre écoute, et ils sauront vous conseiller pour toutes les actions en faveur des réseaux.

J'ai également noté des points concernant l'eau potable qui me paraissent très importants : agilité, adaptation, souplesse. Et bien sûr urgence. Le maire de Castellane m'avait alertée sur ce point : face au manque d'eau, nous n'avons pas été réactifs, nous Département, d'abord parce que nous n'étions pas alertés, et ensuite, parce que nous n'avions pas de possibilité de réaction. Cela fait partie des choses qu'il faut rapidement que nous mettions en place, afin d'agir sur l'alerte et la coordination entre acteurs.



Le deuxième atelier portait sur l'agriculture : faisons confiance aux agriculteurs, ils savent s'adapter, et ils savent adapter leurs cultures.

Bien avant nous, ils ont pris conscience des besoins en eau et des difficultés liées au manque de ressource. Juste pour rappel, on a parlé de recherche et développement. Il existe à Gréoux-les-Bains, une station d'expérimentation de premier niveau. Elle travaille sur la résilience de l'agriculture, notamment, du blé que l'on trouve dans des pays beaucoup plus chauds que le nôtre. Des travaux très intéressants y sont réalisés. Tout cela mérite aussi d'être souligné.

Sur la préservation des terres irriguées, je précise que dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), adopté il y a deux ans par le Conseil régional, figure clairement comme une priorité, la préservation des terres agricoles et irriguées.

Ensuite sur l'amélioration des pratiques d'irrigation comme le goutte-à-goutte, l'utilisation des eaux usées, etc., j'ai bien noté, que cela constitue des pistes intéressantes, qui d'ailleurs se pratiquent déjà à certains endroits.

Concernant le troisième atelier sur la gouvernance et le tourisme, il y a été également question d'anticipation, mais j'ai aussi entendu parler d'instances de gouvernance. Je préférerais que l'on parle d'instances de comités d'alerte, parce que c'est ce dont nous avons cruellement manqué en début d'année 2022, quand EDF a donné une alerte qui n'a pas été suivie tout de suite par les territoires.

Je pense qu'avec une instance où l'on réagirait très vite, les problèmes pourront être réglés plus rapidement. Ce décalage interroge : sur Serre-Ponçon, ce décalage a été moins perceptible que sur le Verdon, parce qu'il y a un syndicat mixte qui gère le lac avec les acteurs

en présence tels que EDF, avec le monde agricole, le monde économique, etc... Peut-être que cela a manqué pour le Verdon. Monsieur le président du parc, il y a peut-être quelque chose à mettre en place sur le Verdon qui nous permettrait d'être beaucoup plus réactifs et surtout plus rapidement ? C'est une suggestion.

Ensuite, concernant la surmédiation de notre manque d'eau, je partage complètement ce qui a été dit. Heureusement, les professionnels du tourisme annoncent une excellente saison touristique avec des chiffres à la hausse. Mais il n'empêche qu'on a entendu parler trop souvent des lacs de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix qui étaient vides, qu'il n'y avait plus d'activités nautiques, donc touristiques...

Nous sommes plutôt bien sortis de cette crise de sécheresse historique. Notre système hydraulique Durance-Verdon a résisté mais il ne faut surtout pas oublier que cette sécheresse risque de s'installer dans le temps, et que cette crise risque de devenir de plus en plus fréquente. Il est nécessaire de se doter d'outils d'anticipation et éviter de se retrouver dans une même situation l'année prochaine.

Aussi, j'aimerais, Monsieur le Préfet, je vous le propose, que l'on pérennise ces assises, qu'on fasse en sorte qu'elles aient lieu régulièrement, car c'est une nécessité. Je constate aussi un véritable engouement de l'ensemble des collectivités et des acteurs de l'eau.

Pour conclure, je souhaite d'abord, remercier monsieur le préfet pour notre partenariat sans faille, et remercier Denis Cheyssoux, journaliste, qui a animé cette journée avec brio. Merci à tous de votre présence. C'est tout de même assez rare que sur une journée, il y ait presque autant de monde tout au long d'une journée, du matin à ce soir. C'est très significatif. Merci enfin, à tous ceux qui ont organisé ces premières assises.



ASSISES DE L'EAU

CLÔTURE



© ERIC KATZWEDEL

Marc CHAPPUIS Préfet des Alpes de Haute-Provence

Je voudrais moi aussi saluer le fait que vous soyez aussi nombreux cet après-midi que ce matin. C'est tout à fait remarquable. Cela montre qu'il y avait une attente forte et je voudrais vous remercier tous de votre participation. Remercier les intervenants, remercier les rapporteurs, remercier notre animateur et vous remercier toutes et tous. Le pari que nous avons pris avec madame la présidente du Département est réussi et oui, faisons de ce rendez-vous des assises un rendez-vous annuel. Parce qu'à cette époque de l'année, c'est important de faire le bilan de ce qui s'est passé l'été afin de pouvoir anticiper, puisque c'est le mot du jour, sur l'année à venir.

En toute humilité, que peut-on considérer comme acquis au terme de cette journée d'échanges ? Je ne vais pas prendre beaucoup de risques en vous disant que je pense que la prise de conscience est là, de ce que le contexte de réchauffement climatique dont nous entendons parler, nous l'avons vécu très directement dans ce département. Finalement, l'été 2022 a été en quelque sorte un signal d'alarme, qui nous incite à agir dans les mois et les années qui viennent autour de ce sujet de l'eau.

La prise de conscience est aussi que le sujet de l'eau est très complexe et qu'on ne pourra l'aborder valablement que si on l'aborde globalement, de manière intégrée, vous l'avez dit tout à l'heure, et à différentes échelles : à l'échelle du département, à l'échelle interdépartementale, mais aussi à l'échelle infra-départementale, parce qu'on l'a dit souvent, il faut raisonner par grands ensembles géographiques. La suite de ces travaux s'écrit aussi au

sein des intercommunalités, au sein des territoires de projets, parce que les situations sont différentes dans ce département selon qu'on parle de la partie alpine ou de la partie provençale du département. Il faut objectiver les besoins et interroger les acteurs de l'eau pour savoir quelles sont leurs priorités.

Et puis le dernier élément sur lequel je ne m'avancerai pas trop, mais je pense qu'il faut le dire, c'est qu'à travers nos échanges, on voit que le sujet n'est pas que réglementaire ou régalién. On a beaucoup parlé de l'État, de sa responsabilité de contrôler, de faire des arrêtés ; c'est une partie essentielle, mais ce n'est pas la seule réponse au sujet de l'eau. Le sujet n'est pas non plus, uniquement technique ou financier, il est aussi culturel. Finalement, il faut qu'on puisse appréhender tous ces sujets à la fois et c'est toute la valeur de nos échanges que de croiser ces différents regards et ces différentes approches.

Qu'est-ce qui est devant nous, au-delà de ces échanges et des actes que nous publierons dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, avec les cartes qui vous ont été projetées ce matin, qui sont très frappantes et qu'on partagera bien volontiers ?

Déjà, partons de ce qui existe et essayons de l'améliorer. Il y a une gouvernance de l'eau, elle est imparfaite, il faut l'améliorer, la rendre plus réactive. Mais nous allons partir de ce qui existe et essayer de mieux anticiper, réfléchir à comment on peut améliorer, parfois assouplir, un certain nombre de process qui sont peut-être un peu lourds. Réagir, pas seulement à chaud, mais au moment où l'on a les premiers signaux de ce que la saison s'annonce compliquée et qu'on va devoir faire face à des manques d'eau.

Nous disposons de nombreux d'outils aussi pour anticiper sur la gestion de l'eau. Il y a ce qu'on appelle les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE). Ils ont été développés sur les bassins versants déficitaires, mais on pourrait envisager de faire des PGRE sur d'autres bassins versants dans le département, parce que c'est un bon outil pour anticiper sur la création de retenues collinaires, sur la création de stockage, sur le remplacement du gravitaire par de l'aspersion. De nombreuses solutions ont émergé dans ce cadre des PGRE. C'est sans doute un outil qui permet de prolonger le dialogue avec les professionnels, avec l'ensemble des usagers de l'eau, et de regarder très concrètement comment on peut améliorer les choses.

On doit aussi gagner sur les délais, notamment sur les créations de réserves. C'est trop long, ce n'est pas que l'État traîne ou ne priorise pas les sujets. C'est long parce qu'il y a des procédures, qui, ajoutées les unes aux autres, font que dans notre pays, on met quatre ans à sortir une réserve là où dans d'autres pays, c'est beaucoup plus rapide. Il faut sans doute s'interroger sur des adaptations, y compris réglementaires, pour que ces projets qui sont voulus par les acteurs, sortent plus rapidement.

Nous devons aussi nous interroger sur la sécurisation de la ressource et, notamment d'eau potable, puisqu'aujourd'hui seuls 50 % des captages sont protégés. Si l'on doit demain parler sécurisation de la ressource en eau potable, sans doute faudra-t-il qu'on accélère sur la sécurisation des captages de l'eau.

Et se posera la question de la facturation au forfait, parce qu'aujourd'hui, beaucoup de communes facturent au forfait. Il faudra mettre le sujet sur la table pour regarder dans quelle mesure gérer cette facturation, qui doit évoluer pour qu'on puisse aussi être raccord avec nos objectifs de réduction de la consommation.

En tout cas, pour tout cela, j'ai bien conscience que l'État a une responsabilité dans l'accompagnement des acteurs dans cette transition. Il le fait déjà et continuera à le faire. Je dirais même qu'on va nous demander d'accélérer pour accompagner ces transitions, transitions qui concernent le monde agricole, le monde industriel et évidemment les élus, qui sont en première ligne pour pouvoir affronter ces différents sujets.

Il sera fatalement question de moyens. Nous en avons cités quelques-uns : bien sûr, notre bras armé qu'est l'agence de l'eau ; le représentant a été très discret sur ce sujet, mais j'ai entendu parler d'une annonce d'un appel à projets à 1,5 milliard d'euros pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée pour l'interconnexion de réseaux. D'autres discussions qui sont en cours. Nous n'allons pas préempter sur des annonces qui ne sont pas encore faites et qui doivent passer devant les instances adéquates, mais si les pistes annoncées par le directeur général de l'agence de l'eau se concrétisent, ce sera une bonne nouvelle pour apporter des moyens supplémentaires aux collectivités qui veulent sécuriser leurs ressources.

Ensuite, il reste la DETR. Nous avons une réunion ce vendredi pour évoquer les modalités de répartition de la DETR 2023. Probablement faudra-t-il continuer à investir fortement, comme l'Etat le fait déjà, dans les projets portés par les collectivités sur l'eau potable ou sur l'assainissement.

Nous disposons également d'autres ressources, comme l'ARS qui est intervenue tout à l'heure, et sur laquelle nous comptons également pour accompagner tout ce qui est sécurisation de l'eau potable. Nous disposons aussi du Fonds vert que j'évoquais ce matin. Là encore, ce sont 2 milliards d'euros au plan national. Si ce n'est pas pour financer les réseaux d'eau, ce sera peut-être pour financer la Gemapi, ou d'autres sujets qu'on a peu évoqués aujourd'hui mais qui sont absolument essentiels.

Nous avons bien conscience que tout cela va coûter beaucoup d'argent et que, selon qu'on parle de réseaux, de stockage, d'irrigation plus économe, tout cela nécessitera de l'argent public. Bien sûr, toutes les contributions des collectivités seront très attendues mais, disons-le, l'État sera très probablement le principal financeur au regard de ces différents besoins. Aujourd'hui, je ne sais pas vous dire à quelle hauteur nous saurons intervenir en 2023, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'à l'évidence, cela appellera un surcroît de financements publics.

Parce que ce simple énoncé rapide, DETR, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), agence de l'eau, ARS, Fonds vert, etc., donne un peu le vertige, je pense qu'on aura aussi, Madame la Présidente, à travailler sur une clarification des sources de financement, une simplification de l'accès à ces sources de financement et ne

pas simplement parler subventions d'investissement mais aussi ingénierie. Je pense que de ce point de vue, il faut que nous travaillions sur une offre de service à disposition des collectivités pour un accompagnement global, qui aille de l'identification du besoin, à l'analyse technique, au montage financier, au montage du projet et évidemment au financement. C'est cette offre de service qui, probablement, permettra à davantage de porteurs de projets d'aller au bout de leurs projets, parce qu'ils seront accompagnés de bout en bout. Nous avons déjà expérimenté ce type d'approche et je pense que sur l'eau, compte tenu de ce qui est devant nous, nous aurons certainement à travailler en ce sens.

En clair, aujourd'hui, nous dressons un constat, nous travaillons sur la globalité des enjeux. À présent, il va falloir traduire cela très concrètement dans une feuille de route commune départementale et à l'échelle de chaque EPCI, à l'échelle de chaque Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) qui est l'outil de contractualisation que propose l'État aux collectivités pour avancer ensemble sur l'ensemble de ces sujets. En tout cas, c'est tout à fait enthousiasmant de le faire avec vous tous, parce que cela n'a de sens que si, en effet, ce travail est partagé, concerté tout au long de la démarche. Aujourd'hui, je suis très confiant sur le fait que nous y arriverons et que nous affronterons tous ces enjeux considérables avec pragmatisme, avec détermination, avec méthode.

Comme des assises peuvent en cacher d'autres, je voudrais simplement finir en vous disant que le mercredi 16 novembre, nous organiserons ; avec madame la présidente que je remercie à nouveau, les Assises de protection de la forêt. Nous avons beaucoup parlé eau, mais il est un autre enjeu absolument déterminant pour les Alpes-de-Haute-Provence dont 60 % du territoire sont couverts de forêt, 60 % c'est quand même considérable. Nous souhaitons organiser dans le même format qu'aujourd'hui, avec vous ou avec d'autres personnes qui sont plus ciblées sur l'enjeu protection de la forêt, des assises départementales. Ce sera l'occasion de revenir sur l'été que nous avons vécu avec des feux très critiques dans notre département et aussi sur toutes les bonnes pratiques, tout ce qui existe dans le département, que nous souhaitons accélérer et encourager pour prévenir les futurs étés très chauds, pour entretenir les chemins forestiers, encourager les obligations légales de débroussaillage, vous connaissez sans doute ces sujets.

Il nous a semblé, Madame la Présidente, que sur ce sujet de la forêt comme sur le sujet de l'eau, il était important de pouvoir ouvrir les échanges, prendre connaissance des bonnes pratiques et, dans le même format qu'aujourd'hui, nous diriger vers une feuille de route commune pour affronter dans les mois et les années qui viennent, cet enjeu aussi très important pour notre département.

Merci encore une fois à tous les participants. Merci aux services de l'État qui ont participé depuis de longues semaines aussi, aux côtés des équipes du Conseil départemental, à la préparation de ce rendez-vous. Et puis j'ai envie de vous dire : à l'année prochaine !

ASSISES DE L'EAU

LES PISTES D' ACTIONS

UNE FEUILLE DE ROUTE COMMUNE ET PARTAGÉE POUR LE DÉPARTEMENT COMPRENANT :

- Une gouvernance départementale de l'eau renouvelée pour agir sur l'anticipation ;
- Une nouvelle gouvernance de l'eau interdépartementale pour la gestion de crise sécheresse et l'alerte ;
- Proposer des adaptations aux outils existants, y compris des adaptations dans les procédures réglementaires pour accélérer la réalisation des projets ;
- Des nouveaux dispositifs et des nouveaux moyens techniques et financiers : Etat via le fonds vert, la DETR et les crédits de l'agence de l'eau, et le Département via ses aides sur l'eau et l'assainissement et son agence départementale d'ingénierie territoriale ;
- Des leviers opérationnels nouveaux de solidarité aval-amont ;
- Le développement des Plans de Gestion de la Ressource en Eau à l'ensemble des bassins versants ;
- La priorité donnée à la sécurisation de l'eau potable pour les communes ;
- La poursuite des efforts de la transition de l'agriculture avec le recours à une irrigation plus économe en eau et le soutien de la recherche/expérimentation sur des cultures plus résilientes au changement climatique ;
- L'accompagnement du tourisme à l'adaptation à la sécheresse, en particulier sur le secteur du Verdon ;
- La maîtrise de la communication envers le grand public et les médias nationaux ;
- Une adaptation de l'arrêté cadre départemental sécheresse pour prendre en compte notamment le niveau des nappes et les difficultés d'approvisionnement en eau potable.

DES ASSISES DÉPARTEMENTALES DE L'EAU EN 2023 POUR PRÉSENTER LA FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE






**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT